



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Service des Ressources Humaines - Bureau des relations sociales

CST – SST

Comité Social Territorial en formation spécialisée

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Du 10 octobre 2023

**Point n°2.1 : Fiches de risques
professionnels**

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à
partir d'un poste fixe

Direction des Ressources Humaines
Sous-Direction de la qualité de vie au travail
Service de Médecine Préventive
44 rue Charles Moureu, 75013 PARIS

Paris, le 17 Août 2022

Objet : DEVE visite des locaux du 5
rue de Cambrai dans le 19^{ème}



La visite a été effectuée le Jeudi 17 Août 2022 entre 9h30 et midi par le Dr Tama Oudni-Lakbal, médecin de prévention, accompagnée de Mme Audrey Marco et Mme Emilie Bouillon, infirmières au Service de Médecine Préventive, en présence de Mr Cédric Vaillant, agent de maîtrise.

A - **Propositions d'améliorations des conditions de travail**

- ✦ Il est souhaitable que l'agent de maîtrise effectue une formation au management.
- ✦ L'équipe ATEE est à renforcer.
- ✦ Le système de chauffage du bâtiment est à revoir. Les radiateurs paraissent manifestement trop petits au regard de l'espace à chauffer.
- ✦ Une ventilation mécanique est à mettre en place dans la laverie.
- ✦ Le contenu de l'armoire à pharmacie est à compléter, à actualiser et supprimer les produits périmés.
- ✦ Le positionnement de l'armoire à pharmacie dans le bureau de l'agent de maîtrise n'est pas adapté en terme d'accessibilité pour les agents.
- ✦ L'affichage des numéros du SMP, du SAM est à actualiser.
- ✦ Une ventilation adaptée pour le local matériel et outillage est à mettre en place.
- ✦ Un exercice d'évacuation incendie est à réaliser.

- ✦ Une réflexion sur l'accessibilité de la sortie de secours est à mener. Une sortie de secours ne peut être entravée par une porte fermée à clef.
- ✦ Une étude par le médecin du travail des produits phyto sanitaires utilisés pour la culture de la vigne biologique est à faire. Les fiches de données de sécurité de ces produits sont à communiquer au médecin de prévention.
- ✦ Une dotation adaptée en matière de chaussures de sécurité, de gants et de vêtements de travail est à fournir.
- ✦ Une tringle est à installer dans les vestiaires des hommes pour qu'ils puissent pendre leurs vestes sans risque de contamination, (Nous avons constaté le jour de la visite que des vestes étaient accrochées sur le même porte-manteau)
- ✦ Le passage de l'ergonome est nécessaire pour l'aménagement du bureau de l'agent de maîtrise et de son adjointe.
- ✦ Le bureau de l'agent de maîtrise et de son adjointe est à ranger.
- ✦ Le monte-charge est à réparer pour prévenir le risque de TMS lié au port de charges.

B-Informations données :

- ✦ 50 astuces pour manger mieux et bouger plus.
- ✦ La santé du cœur.
- ✦ Le SAM.
- ✦ La visite médicale.
- ✦ Ma santé et le travail sur écran.
- ✦ La canicule.
- ✦ Le contenu de l'armoire à pharmacie.
- ✦ La conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang.

C-Effectifs des agents :

- ✦ 1 chef d'atelier, agent de maîtrise.
- ✦ 1 adjointe au chef d'atelier.

Sur le site Cambrai :

- ✦ 6 jardiniers dont 5 femmes.
- ✦ 3 ATEE hommes.

Sur le site Riquet :

- ✦ 4 jardiniers hommes.

Sur le site Jaurès :

- ✦ 4 jardiniers hommes.
- ✦ 1 ATEE femme.

Sur le site Ribeval :

- ✦ 5 jardiniers dont 1 femme et 1 apprenti.
- ✦ 2 ATEE hommes.

- Pour compléter les effectifs, il manque l'affectation de 1 ou 2 ATEE.
- Les agents sont tous titulaires à l'exception de l'apprenti et de l'agent de maîtrise qui est stagiaire.

- Le jour de notre visite un agent est en congé maladie.
- 4 agents bénéficient d'un aménagement de poste.
- 1 agent est en situation de handicap.

Horaires et organisation du travail :

7h30-16h18. Pour l'agent de maîtrise et pour les jardiniers en été.

En cas de canicule, les horaires sont de 7h30-13h30.

Les agents réalisent des astreintes sur la base du volontariat le WE.

L'équipe ATEE fait l'ouverture des jardins et l'équipe agent d'accueil de surveillance font les fermetures des jardins

D-Tâches : Les agents de la DEVE assurent l'aménagement et l'entretien des espaces verts : jardins, squares et parcs.

Agent de maîtrise :

- ✦ Il manage l'équipe.
- ✦ Il s'assure de la qualité de réalisation des missions confiées.

Jardiniers :

- ✦ Ils assurent l'entretien horticole des squares, parcs et jardins.
- ✦ Ils mettent en valeur le patrimoine végétal.
- ✦ Ils réalisent des aménagements écologiques.
- ✦ Ils entretiennent les réseaux d'arrosage.
- ✦ Ils sont au contact du public.

Les agents techniques d'entretien des espaces :

- ✦ Ils assurent l'ouverture des squares, parcs et jardins.
- ✦ Ils nettoient les espaces.
- ✦ Ils collectent les déchets.
- ✦ Ils contrôlent les jeux et les toilettes.
- ✦ Ils désherbent.
- ✦ Ils effectuent les petits travaux d'entretien.
- ✦ Ils nettoient les puisards, les caniveaux et les fontaines.
- ✦ Ils nettoient les graphitis.
- ✦ Ils sablent lors des temps de neige ou de gel.
- ✦ Ils assurent une bonne relation avec le public.

E-Formation des agents :

Agent de maîtrise : sa formation au management est nécessaire.

Formation aux premiers secours : 2 agents sont formés. 2 autres agents vont partir en formation.

Formation permettant de descendre dans les chambres d'arrosage : 3 agents sont formés. 1 agent va partir en formation.

Permis de conduire : 2 ATEE ont le permis de conduire ce qui est insuffisant sur ce secteur.

Formation concernant la viticulture : 2 agents sont formés.

F-Description du secteur :

Le secteur est décrit comme difficile et dangereux. Les agents travaillent en binôme du fait de la population qui fréquente les jardins. Ils ont pour consigne de se mettre en retrait lors de difficultés avec des usagers et de contacter le CVO.

Le secteur est très étalé géographiquement. Il faut plus de 30 minutes à pied pour traverser ce secteur.

Le secteur comprend 12 jardins, squares et parcs.

Des vignes sont présentes sur ce secteur.



Secteur Nord-Ouest

C-Description des locaux

L'atelier est situé au 5 rue de Cambrai dans le 19^{ème}. Nous accédons aux locaux en passant par une grille avec interphone.

L'atelier est hébergé dans des locaux du STEGC.

Les locaux sont partagés par 4 directions.

2 autres sites abritent des vestiaires et une salle réfectoire pour les agents. Ces 2 sites se trouvent rue Hoffmann dans le 19^{ème} et rue Riquet dans le 19^{ème}. Le jour de notre visite, nous n'avons pas visité ces lieux secondaires.

G-Les locaux du 5 rue de Cambrai :

Les locaux abritent les vestiaires et le réfectoire des agents du secteur Cambai et Riquet

Le rez-de-chaussée.

L'entrée des locaux se fait par le rez-de-chaussée.

La porte d'entrée vitrée du bâtiment est cassée.

Une armoire à pharmacie est présente dans cet espace. Nous n'en avons pas contrôlé le contenu le jour de notre visite.

Les numéros d'urgence et celui du SMP sont affichés. Cet affichage est à réactualiser.

Il nous a été dit que les conseils de prévention contre la leptospirose étaient affichés. Nous n'avons pas trouvé cet affichage.

Les locaux utilisés par la DEVE sont :

- ✦ 2 niveaux
- ✦ Sous-sol.
- ✦ 1^{er} étage.

Le 1^{er} étage comprend :

Le bureau de l'agent de maîtrise et de son adjointe.



Il n'y a pas de VMC dans les bureaux.

2 postes informatiques sont disponibles.

Le sol du bureau est encombré entraînant un risque de chute.

Le passage de l'ergonome est nécessaire pour revoir l'aménagement du bureau de manière à prévenir l'apparition de TMS.

La brochure « Ma santé et le travail sur écran » a été communiquée.

La pharmacie se trouve dans ce bureau. Le produit désinfectant est périmé le jour de notre visite. Le contenu de l'armoire à pharmacie est à actualiser tel que communiqué.



Il n'y a pas de Dakin pour les accidents d'exposition au sang dans la pharmacie le jour de notre visite. La conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang est à afficher. Le bureau étant fermé à clef, les agents ne peuvent pas accéder à la pharmacie en l'absence de l'agent de maîtrise ou de son adjointe.

✦ Le bureau des cadres.

Le bureau est rangé.

Il est équipé de 2 postes informatiques.

Un réfrigérateur et un micro-onde sont disponibles.



-Un couloir qui sert aussi de lieu d'affichage.

L'affichage est organisé par thème. Il y a beaucoup d'informations affichées ce qui ne rend pas aisée la lecture des informations essentielles.

Un poste informatique est à disposition des agents.



-Une salle de repos qui sert aussi de réfectoire.

Un casier est disponible pour chaque agent.

Des tables et des chaises sont à disposition.

3 réfrigérateurs, 3 micro-onde, 1 four, 2 machines à café, des plaques, un évier et 1 bouilloire sont à disposition.



-Une laverie.

2 machines à laver et 2 sèche-linge sont disponibles.

Une forte odeur d'humidité est présente.

La ventilation mécanique fonctionne mais elle est insuffisante.



Un vestiaire homme.

Chaque agent bénéficie d'un double casier pour séparer leurs vêtements de ville et leurs vêtements professionnels.

Des bancs sont disponibles.

Un porte-manteau est utilisé pour de nombreux vêtements. Il est nécessaire de séparer les vêtements de chaque agent afin de limiter le risque de contamination.

Une tringle est à installer pour que les agents puissent accrocher leurs vêtements.

La ventilation mécanique fonctionne dans les vestiaires.

- ✦ 4 douches hommes.
- ✦ 4 toilettes hommes à l'anglaise dont 1 toilette handicapé.
- ✦ 4 lavabos hommes.
- ✦ 3 urinoirs.

- ✦ Un vestiaire femme.
- ✦ 2 lavabos femme.
- ✦ 2 douches femmes.
- ✦ 1 toilette femme aménagé pour personne handicapée.



À l'exception de la laverie, les espaces peuvent tous être ventilés naturellement en ouvrant les fenêtres.

Les locaux sont propres et bien entretenus. Le ménage des locaux est effectué quotidiennement par un prestataire extérieur. 2 membres de l'équipe renforcent le travail des prestataires le vendredi pour effectuer un nettoyage approfondi des locaux.

Les sanitaires sont neufs et dans un bon état de propreté.

Les locaux sont chauffés par le chauffage électrique. Ce chauffage est décrit comme insuffisant l'hiver.



Les locaux sont décrits comme chauds l'été.

La luminosité des locaux est correcte en raison de la présence de fenêtres.

Le sous-sol comprend :

Le local matériel et outillage.

Le local est propre et bien rangé.

Une forte odeur est présente dans ce local qui est insuffisamment ventilé.



La réserve.

L'espace est rangé.

La ventilation fonctionne. Il n'y a pas d'odeur particulière.



La cave.

Des bouteilles de vin sont stockées.

Des cuves pour la fermentation du raisin sont présentes.



Le garage.

Les véhicules des 4 services hébergés dans le bâtiment sont garés dans ce garage.

La DEVE utilise 2 Gladiators, 1 porteur, 1 fourgon électrique et 1 goupil électrique.



-Un local air comprimé.

Ce local présente une forte odeur.

-L'espace où est stocké l'essence se trouve à l'extérieur du bâtiment dans un espace naturellement bien ventilé.

-Un monte-charge dessert l'ensemble des niveaux du bâtiment. Il est en panne le jour de notre visite.



Sécurité incendie :

- ✦ La sortie de secours est située dans les bâtiments du STEGC. Elle est fermée à clef.
- ✦ Il n'y a pas eu d'exercice d'évacuation incendie depuis plus d'1 an.

Les extincteurs ont été vérifiés en 9/2022

- ✦ Le plan d'évacuation à destination des pompiers se trouve dans le sas du hall de l'immeuble.

H-Risques professionnels

✦ **Risque d'accidents**

-Secteur morcelé, multiplicité des jardins et déplacements multiples sur les rues denses en circulation et population. Risque d'accident, de chutes, de plaies et contusions.

-Fournir des gilet fluorescent et matériel adapté aux activités exposantes

✦ **Risque TMS**

- Les gestes répétitifs pour l'entretien des parcs et jardins avec des postures debout prolongées et penchées (surtout le fait de refaire déjà un travail fait car dégradé par les usagers).

-Les efforts physiques quotidiens combinés aux conditions environnementales (port de charges, parcourir de longues distances, chaleur, le froid, la pollution atmosphérique) peuvent aggraver les pathologies cardio-respiratoires.

-Les agents souhaitent un renforcement de l'équipe ATEE (manque d'effectif, absentéisme, des congés maladie longue durée non remplacés)

Une évaluation de la charge de travail réel est nécessaire au regard de la plainte des agents sur la pénibilité des tâches répétitives

✦ **Risque psychosocial**

-Au regard de la fréquentation massive de ces jardins par des personnes sans domicile fixe(sdf) ou souffrant de toxicomanie, les tâches d'entretien et de maintenance ont pris une place importante dans le travail des jardiniers. Nous avons constaté le jour de la visite sur les abords des jardinières des sdf occupant les espaces (direction vers Rosa-parc).

-Le risque d'agression verbale et physique est élevé. Les incivilités sont en nette progression pouvant générer des pathologies psychosomatiques (troubles du sommeil, troubles de l'humeur, ulcère, hypertension).

-Le travail en binôme est fortement recommandé

-Éviter les situations de tensions en favorisant l'ambiance du travail, la communication positive et apprendre à travailler ensemble

-Formation à la gestion de RPS (repérage et prévention).

-Accompagnement des nouveaux chefs dans la dynamique de l'organisation et la gestion des crises et conflits.

✦ **Risques biologiques**

De nombreux déchets sont éparpillés à différents endroits malgré les efforts des agents.

Des dépôts (meubles) sauvages sont déposés dans les rues parfois dans les jardins et le ramassage de déjections canines et humaines est fréquente pouvant générer de maladies infectieuses

Selon les dires de chef d'atelier, une diminution du ramassage de seringue est à signaler.

Une vigilance est à observer pour éviter de se faire piquer

La procédure AES doit être affichée et connue des agents.

La boîte à pharmacie est à compléter et il faut supprimer les produits périmés.

I-Les EPI :

- ✦ Les agents se plaignent du fait que leurs gants en cuir s'usent rapidement.
- ✦ Ils ne reçoivent, dans leur dotation, des chaussures de sécurité que tous les 2 ans ce qui est insuffisant pour les protéger correctement.
- ✦ Les pantalons fournis dans la dotation s'usent vite à l'entre-jambe.

Nous vous remercions pour l'accueil que vous nous avez réservé.

Dr Oudni- Lakbal : médecin de prévention

Audrey Marco

Emilie Bouillon : Infirmières du SMP.

FICHE DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cimetière du Père Lachaise

Création de la Fiche le 7 novembre 2022

Visites réalisées le : 17 03 2022 ; 15 04 2022 ; 03 06 2022 ; 9 09 2022 ; 6 12 2022

DIRECTION : DEVE

Sous-Direction Service des Cimetières

Adresse établissement : 16 rue du Repos 75020

Responsable : Mr Gallot Benoit

<u>Présents</u>
Médecin de prévention : Dr Sylvie Robine-Langlois
Infirmière : Me Chloé Morette
BPRP Mr Tanguy Dagard
Conservateur Mr Benoit Gallot



RAPPEL sur REFERENCES REGLEMENTAIRES légitimant la Fiche de Risques professionnels

Décret n°85-603 du 10 Juin 1985

Article 14

Modifié par Décret n°2008-339 du 14 avril 2008 - art. 2

Le service de médecine préventive conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- 1° L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- 2° L'hygiène générale des locaux de service ;
- 3° L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- 4° La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- 5° L'hygiène dans les restaurants administratifs ;
- 6° L'information sanitaire.

Article 14-1

Modifié par [Décret n°2012-170 du 3 février 2012 - art. 13](#)

Modifié par [Décret n°2012-170 du 3 février 2012 - art. 18](#)

ans chaque service d'une collectivité territoriale et dans chaque établissement public relevant d'une collectivité territoriale ou établissement public des collectivités territoriales entrant dans le champ d'application du présent décret, le médecin du service de médecine préventive établit et tient à jour, en liaison avec l'agent désigné en application de l'article 108-3 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et après consultation du comité mentionné à l'article 37, une fiche sur laquelle sont consignés les risques professionnels propres au service et les effectifs d'agents exposés à ces risques.

Le médecin du service de médecine préventive a accès aux informations lui permettant d'établir la fiche des risques professionnels mentionnée ci-dessus. Cette fiche est établie dans les conditions prévues par le code du travail*. Elle est communiquée à l'autorité territoriale. Elle est tenue à la disposition des agents mentionnés à l'article 5. Elle est présentée au comité mentionné à l'article 37, en même temps que le rapport annuel du médecin du service de médecine préventive prévu aux articles 26 et 51.

Le comité mentionné à l'article 37 est, en outre, régulièrement informé de l'évolution des risques professionnels entrant dans son champ de compétence.

*Références : Art D4624-37 du code du travail
Article D4624-37

- Modifié par [Décret n°2012-135 du 30 janvier 2012 - art. 1](#)
- Modifié par [Décret n°2012-137 du 30 janvier 2012 - art. 1](#)
- Abrogé par [DÉCRET n°2014-798 du 11 juillet 2014 - art. 1](#)

Pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent, notamment, les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés.

1. CONDITIONS GENERALES DU TRAVAIL

Les postes identifiés

L'organisation du temps de travail

La description des locaux

L'organisation des secours

POSTES IDENTIFIES	Stagiaires	Titulaires	TOTAL
Administratifs (attachés administratifs Paris, SA ADM Paris, ADJ Administratifs)		11	11
SPEC-Police (TECH TRANQ P SURV)		3	3
Admin-Police (AGT AC SURVEIL)		32	32
Ouvrier-Technique (P.Maitrise.ADM.PAR, TECH.SER.OP, ATEE, FOSSOYEURS)	7	27	34
	7	73	80

TYPES DE CONTRATS	Titulaires	Contractuels/autres	Temps plein / Temps partiel
	73	7	3
Postes aménagés			
RQTH	1 (stagiaire)		

ORGANISATION TEMPS TRAVAIL	Horaires fixes	Travail posté	Travail de nuit	Commentaires
Agents de la conservation	Plage fixe 8H30 12H30 14h17h			Il existe un roulement dans les activités à la fois sur la journée et sur la semaine Travail en roulement le WE
ATEE	8H 12H 13H 16H30			
Fossoyeurs	8H 12 H 13H 16H33			
Agents d'accueil et de surveillance	Les horaires varient selon les saisons et pour commencer au plus tôt à 7H40 et finir au plus tard à 18H24 en fonction des jours et des services.			

	<p>L'agent affecté au crématorium est en poste de 9h à 17H30 (en roulement sur la semaine)</p> <p>Cimetières annexes gardiens logés: 8H -12H 14H-17H30</p>			<p>Roulement un WE sur 2 avec les AAS du site principal</p>
--	--	--	--	---

Présentation du Site :

1. Cimetière du Père Lachaise : 16 rue du repos 75020 Paris



Activité : 1300 dispersions 650 inhumations 1000 inhumations terrain 3 millions de visiteurs par an.

Conservation : Bâtiment près de l'entrée principale du cimetière sur 4 niveaux, le second étage étant occupé par des logements et le 3^{ème} étage par le bureau du patrimoine. Des travaux sont prévus en décembre 2022 et auront lieu en site occupé. Un groupe de travail concernant les travaux a été mis en place depuis 2019. Les priorités ont été fixées en terme de confort des agents et de confidentialité

RDC

- bureau du conservateur

- Un open space comprenant un poste de pré accueil, deux postes d'accueil et 4 postes en back office dédiés à des tâches spécifiques: inhumations, exhumations, dispersions. L'ancien bureau de la régie donne sur l'open space mais est entièrement cloisonné. Un agent est détaché dans un bureau séparé accessible par un couloir pour les reprises administratives

- bureau du garde de travaux
- bureau de l'agent chargé des « reprises »

1er étage :

- bureaux
- salle d'archives équipée de grandes tables pour déposer les classeurs

Salle de repos et restauration

3^{ème} étage : Archives

Locaux sociaux et bureaux des AAS et ATEE

Bâtiment situé à proximité de l'aire technique.

Niveau en rez-de chaussée avec différents espaces desservis par une coursière interne

- Vestiaires et sanitaires des AAS
- Vestiaires et sanitaires des ATEE
- Bureaux des TSO
- Salle de restauration (commune pour l'ensemble des personnels)
- Petit vestiaire femme pour jardinière de la **subdivision des espaces verts à la division technique**

Locaux sociaux des fossoyeurs : de plain-pied, attenant aux autres locaux des AAS mais avec une entrée et une sortie réservées aux fossoyeurs.

Un circuit « sale-propre » a été mis en place, l'entrée se faisant par une porte latérale débouchant sur un espace équipé de bacs pour le nettoyage des chaussures, et d'un espace buanderie (lave-linge et sèche-linge). À la suite se trouve une petite salle de restauration, puis des vestiaires .



Coursière extérieure avec entrée des fossoyeurs sur la droite

Locaux sociaux des AAS à gauche et locaux sociaux des ATEE au fond de la coursière.

2. Sites secondaires visités :

➤ Cimetière de Bercy : 329 rue de Charenton 75012 Paris

Activité : en moyenne 30 visiteurs par jour la semaine et un peu plus le weekend.

40 inhumations par an

Superficie : 0.61 hectares

Les locaux comprennent :

- Le bureau du gardien logé
- Des petits locaux sociaux



➤ Cimetière de Charonne : 119 rue de Bagnolet 75020 Paris.

Au cœur du quartier de Charonne, il jouxte l'église paroissiale.



Activité : 30 inhumations par an





Superficie : 0.42 hectares




Les locaux comprennent :





- Le bureau du gardien logé
- Des petits locaux sociaux





DESCRIPTION DES LOCAUX	DESCRIPTION	COMMENTAIRES
Répartition des espaces	Cf ci-dessus	
Ascenseur	Pas d'ascenseur	
Accès travailleurs handicapés		Pas d'ascenseur pour accéder aux étages supérieurs de la conservation
Système de Ventilation	Système de ventilation dans les locaux sociaux VMC	<p>Présence de moisissures sur les murs des locaux des fossoyeurs</p>  <p>Une Visite des locaux reliée à la pandémie Covid a été réalisée le 20 novembre 2020 ; La panne de ventilation qui avait été signalée dans le rapport avait été rapidement réparée.</p>
Ambiance Thermique	<p>Pb de chauffage signalé à la conservation</p> <p>Climatisation au cimetière de Bercy</p> <p>Problème général d'ambiance thermique dans les locaux sociaux du site principal : température trop chaude en été et froide en hiver</p>	

LOCAUX SOCIAUX		
<p data-bbox="212 230 323 264">Vestiaire</p> 	<p data-bbox="520 230 949 297">ATEE vestiaire correct équipés de 2 armoires par agents ;</p> <p data-bbox="520 461 941 562">Fossoyeurs : 2 armoires par agents vestiaires corrects, un peu étroits, équipés de tables</p> <p data-bbox="520 723 903 790">Casiers à cadenas dans les sites secondaires</p> <p data-bbox="520 954 944 1021">1 armoire vestiaire à disposition sur le site de Charonne</p> <p data-bbox="520 1189 587 1223">AAS :</p> <p data-bbox="520 1249 922 1317">Un grand vestiaire femme avec 2 tables</p> <p data-bbox="520 1417 791 1451">Un vestiaire hommes</p> <p data-bbox="520 1615 932 1794">Entre les 2 vestiaires une pièce de vie avec réfrigérateur, table, recharge de batterie des téléphones, stockage provisoire des tenues propres.</p>	  

<p>Douches</p>	<p>ATEE 3 douches AAS 2 douches femmes et 2 douches hommes</p> <p>Fossoyeurs : 4 douches dont une non fonctionnelle</p>	
<p>WC</p>	<p>ATEE et AAS : 2 toilettes séparées hommes / femmes Fossoyeurs : 2 toilettes Site secondaire : 1 toilette sur chaque site</p>	
<p>Salle repos/réfectoire</p>	<p><u>Réfectoire conservation</u> Petite salle correctement équipée</p> <p><u>Réfectoire AAS ATEE Jardiniers</u> Réfectoire Correctement équipé en fours gazinière lave-vaisselle Casiers individuels</p> <p>Depuis la Covid une partie des agents ATEE et AAS déjeunent dans leurs vestiaires respectifs</p>	 <p>Peu d'agents mangent dans le réfectoire Pb d'ambiance thermique Pas de wi- fi dans les vestiaires</p> 

	<p>Fossoyeurs : Petite cuisine,</p> <p>Équipée de plaques de cuisson x2 en vitro céramique, 1 four microondes, 1 frigo/ congélateur, 1 fontaine à eau mais pas de lave vaisselles.</p> <p>Table avec seulement 3 places assises disponibles ce qui ne permet pas à l'ensemble de l'équipe de déjeuner ensemble.</p> <p>Des tables sont à disposition dans les vestiaires.</p> <p>Murs avec peinture écaillée.</p> <p>Petit espace restauration sur les sites de Charonne et Bercy avec micro-ondes et réfrigérateur.</p>	 
Lavage du linge	<p>Buanderie dans les locaux sociaux ATEE</p> <p>Les vêtements des AAS sont entretenus par une société extérieure</p> <p>Fossoyeurs :</p> <p>La buanderie dotée d'une machine à laver et d'un sèche-linge se situe au début du circuit « propre/sale » ; attendant aux bacs de rinçage des bottes/ chaussures et autres matériels.</p>	 
Restaurant administratif	Possibilité de déjeuner à la cantine RATP du 11 ^{ème} pour tous les agents	15 mns de trajet ; les agents de la conservation utilisent peu cette possibilité depuis le Covid 19 ils déjeunent souvent à l'extérieur
Distributeur boissons	Cafetières et théières à disposition	
Entretien des locaux	<p>1 fois par semaine pour les locaux sociaux et souvent le vendredi après-midi.</p> <p>Locaux de la conservation entretenus quotidiennement par une entreprise extérieure.</p>	Niveau d'entretien correct pour les locaux visités


	Entretien 2x/semaine par une société de ménage sur les sites secondaires	
--	--	--

ORGANISATION DES SECOURS		
<p>Incendie Extincteurs Consignes Exercices Incendie</p> <p>Secours Troussets de secours Affichage protocole</p>	<p>Armoire à pharmacie incomplète à la conservation</p> <p>Trousse présente pour les AAS dans le bureau des responsables. Elle est complète mais avec certains produits périmés.</p> <p>Trousse complète pour le cimetière de Bercy</p>	<p>Formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Agent de sécurité incendie et d'Assistance aux personnes SSIAP</u> : 2 agents ➤ <u>Premier témoin incendie</u>, SST31AB : 10 agents <p>Affichage présent :</p>  

2. LES RISQUES PROFESSIONNELS ET MESURES MISES EN PLACE





(Équipements, EPI, Procédures, Formations suivies)




RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Risques physiques Risque thermique</p> <p>Risque sonore</p> <p>Risques lumineux</p>	<p>Travail en extérieur soumis aux intempéries pour les fossoyeurs AAS ATEE</p> <p>Fossoyeurs : marteau piqueur et perforateur pour démolition de monuments funéraires ou dalles</p> <p>ATEE : utilisation de machines telles que les souffleuses ou débroussailleuses</p> <p>Travail sur écran à la conservation du PL</p>	<p>Pas d'utilisation de machines thermiques en cas de canicule</p> <p>Vêtements adaptés au froid, parapluies fournis pour les AAS Bonnets ne sont plus fournis depuis 5 ans.</p> <p>Casque anti bruits pour : ATTE et Fossoyeurs</p> <p>Une débroussailleuse électrique réservée aux petits travaux</p> <p>Mesures d'éclairage effectuées à la conservation : accueil =375 lux; ancien poste régie = 608 lux ; Poste gérant les inhumations =100 lux <i>Les normes recommandées par l'INRS sont de 300 à 500 lux pour un travail sur écran</i></p>
<p>Rayonnements UV</p> <p>Vibrations</p>	<p>Fossoyeurs ATEE AAS : travail en extérieur</p> <p>Utilisation d'outils vibrants : perforateur et marteaux piqueurs</p>	<p>Engins pourvus de poignées anti vibrations</p>


RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Risques chimiques</p> <p>Poussières Fumées aérosols gaz</p> <p>Silice</p> <p>Carburant</p>	<p>ATEE : Gaz d'échappement des machines</p> <p>Fossoyeurs : exposition à la silice cristalline lors des activités de démolition des tombes et des dalles des allées. (Cf. observation d'activité) Les travaux exposant à la poussière de silice cristalline sont reconnus comme cancérogènes par le CIRC cat 1</p> <p>Pas de possibilité de démolition avec moyens mécaniques du fait de la configuration du cimetière.</p> <p>ATEE : Utilisation de mélange dans les machines thermiques Ravitaillement en essence à la station-service une fois par mois par bidons de 25 litres; mélange ensuite effectué dans des bidons de 5 litres utilisé quotidiennement Présence de benzène dans l'essence classé cancérogène catégorie 1 par le CIRC</p>	<p>Nécessité d'une évaluation précise du risque et de la mise en place de mesure de protection si nécessaire : un plan d'action a été établi par le BPRP le BPRP</p> <p>Silice : <u>Surveillance médicale particulière mise en place selon les recommandations de l'HAS du 28 Janvier 2021</u></p> <p>Nécessité de port d'EPI lors des manipulations de carburants (gants adaptés..)</p> 

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Risques biologiques, Infectieux, parasitaires, allergiques</p>	<p>Covid 19</p>	<p>Une visite des locaux a été effectuée en novembre 2020 et les protocoles et procédures de désinfection, d'organisation de travail étaient corrects et le restent.</p>

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
	<p data-bbox="518 913 912 1043">ATEE : présence d'excréments Humains ou d'animaux projetés parfois par la souffleuse ou débroussailleuse</p> <p data-bbox="518 1245 933 1440">Les agents signalent une diminution de la présence de rats liée pour eux à la présence de renards. Le contact avec des excréments de renard peut exposer à l'échinococcose.</p> <p data-bbox="518 1641 893 1675">Présence de frelons asiatiques</p> <p data-bbox="518 1709 868 1742">Travail au contact de la terre</p>	<p data-bbox="975 293 1353 421">En revanche la ventilation de certaines pièces des locaux sociaux était en panne et a été réparée depuis.</p>  <p data-bbox="975 864 1385 1059">Travail avec des gants Se laver les mains avant de fumer boire manger Se changer en cas de projections d'excréments et laver les équipements (casque)</p>  <p data-bbox="975 1626 1278 1659">Pièges à frelons installés</p> <p data-bbox="975 1693 1337 1787">Vaccination anti tétanique vérifiée et mise à jour lors des visites médicales.</p>

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Risques TMS (troubles Musculo squelettiques)</p> <p>Postures contraignantes</p> <p>Manutention</p>	<p><u>ATEE</u></p> <p>Mouvements très répétitifs avec longues séquences consacrées aux tâches de soufflage et de débroussaillage pour l'entretien des allées.</p> <p>Postures en flexion du tronc entre les tombes</p> <p><u>Fossoyeurs</u>: Lors des activités d'exhumation et de creusement, postures de flexion et de torsion du rachis et gestes répétitifs avec des outils</p> <p><u>AAS</u> postures debout statiques prolongées</p> <p><u>Fossoyeurs</u>:</p> <p>Utilisation d'engins lourds (marteau piqueur) Manutention des éléments éliminés lors des exhumations</p> <p>Lors de l'activité de démolition, les fossoyeurs collectent les gravats dans une brouette (<i>allées du cimetière trop étroites pour le passage d'un engin</i>) et vident la brouette à la force des bras dans la benne.</p> <p><u>ATEE</u>:</p> <p>Port de machines dorsales : débroussailleuses, souffleuses sur des temps longs (jusqu'à 8 kgs)</p> 	 <p>Possibilité de s'asseoir dans la guérite pendant les temps plus calmes</p>  <p>Une débroussailleuse électrique plus légère 5 kgs</p> 

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
Machines dangereuses	ATEE Risque de projections avec la débroussailleuse ;	<p>Port d'un masque avec visière et d'un tour de cou masquant la bouche ; pantalons ; privilégier un masque de protection adapté</p> <p>Organisation de travail dos à dos Posture de travail avec tête baissée</p> 
Traumatisme par chute d'objet	Fossoyeur : perforateur et marteau piqueur : risque de projection, de choc, de brûlure, de traumatismes	Repérage et signalement Enlèvement dès que possible
Risque de coupures	<p>Tous les agents : Sur certaines tombes très anciennes éléments défectueux, cassés (stèle...) en équilibre précaire avec risque de chute</p> <p>ATEE : Utilisation d'une scie manuelle pour éliminer grosse les branches tombées</p>	
Risques routiers	<p>Plusieurs véhicules camions porteur goupil électrique Auza</p> 	Un petit véhicule électrique est mis à la disposition des AAS

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Électriques Explosion, incendie</p>	<p>Branchement sur mur défectueux à la conservation</p>	
<p>Risques psychosociaux Relations Contact avec le public Charge mentale</p>	<p><u>Conservation :</u> Situation de tensions dans l'équipe des agents d'accueil funéraire</p> <p>Actuellement les agents travaillent en back office à proximité du public</p> <p>Nécessité d'adaptation face à l'évolution des lois</p> <p><u>Tous les agents</u> Contact avec la mort Contexte Covid en 2020, 2021 avec vacances de poste et charge de travail importante ayant généré des situations de tension dans l'équipe.</p> <p>Dans ce contexte Covid les conservateurs ont eux-mêmes été soumis à une charge mentale importante</p>	<p>Conservation : 2 Médiations par la DRH ont eu lieu : une pour les agents d'accueil funéraire et l'autre pour les AAS des annexes ; action ressentie favorablement par les agents</p> <p>Depuis mai 2020 les agents sont polyvalents avec un roulement sur les différents postes chaque semaine</p> <p>Groupe de travail pour expression des besoins concernant les travaux</p> <p>Intervention d'une psychologue du SAM fin 2022 début 2023 pour travail avec les collectifs d'AAS et d'agents d'accueil funéraire à partir de leur activité</p>

Observation de l'activité des ATEE : activité de débroussaillage quotidienne durant plusieurs mois au printemps et en été

Matériel: débroussailleuses



EPI à disposition



Gants

Vêtement,
pantalon et
chaussures



Casque avec
visière



Harnais



Posture en
flexion du rachis



Démarrage de la débroussailleuse



Activité réalisée dos à dos pour se protéger

Passages inter tombes entraînant des mouvements de torsion

En cours d'activité :

Changement de fil de la machine



Recharge en essence :



Travail sur terrain dénivelé



terrain accidenté avec espace contraint



Mouvements
répétitifs
Risques de chutes

Retour sur site



Lavage des chaussures

Fossoyeurs : Observation de l'activité de démolition des dalles de chemin

La fréquence de l'activité de démolition :

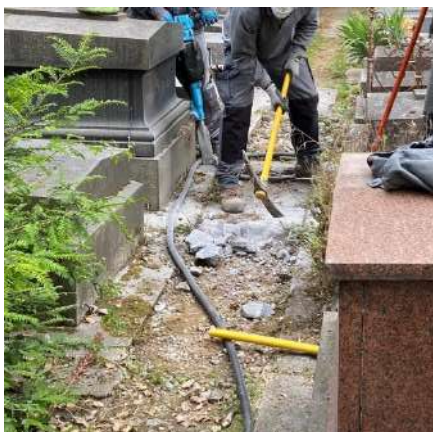
- Deux fois /semaine au cimetière du Père Lachaise
- Une fois / semaine au cimetière de Montmartre

A ces tâches, s'ajoute la démolition des dalles une fois par semaine.

Matériel/outils utilisés :

Marteau piqueur pneumatique avec
lame plate





Marteau piqueur avec pointe fine



Pioche



Pelle et brouette pour ramasser les gravas

Le compresseur



EPI à disposition :

Les masques FFP3 à soupape

Le casque anti bruit PELTOR 3

Lunettes de sécurité





Lame en surchauffe avec semelles brûlée

Les chaussures de sécurités permettent d'éviter les risques de brûlures et de traumatismes.

L'activité de démolition de dalles :

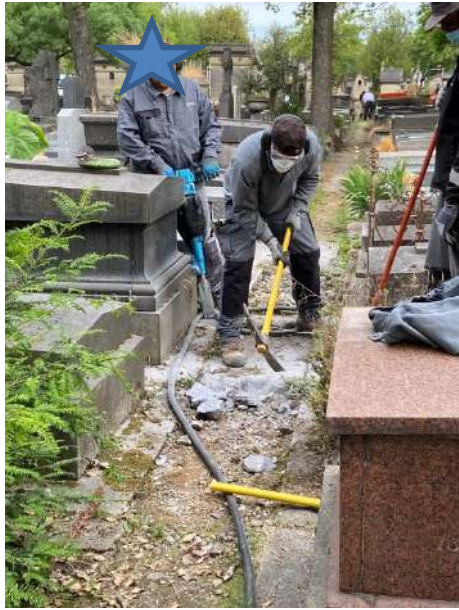
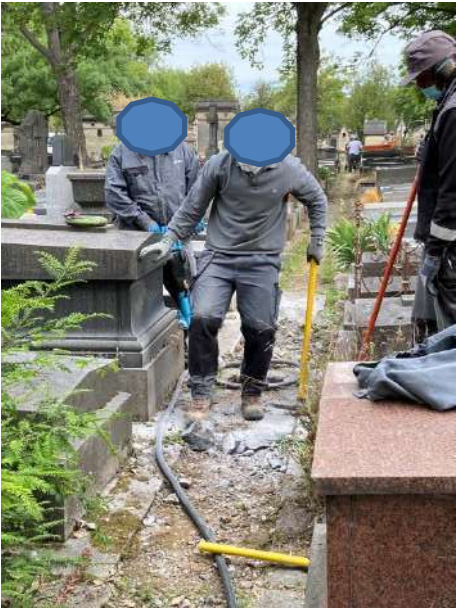


Dalle à casser

Dégagement de poussière



Début de l'activité au marteau piqueur



Poursuite avec la pioche



pelletage et chargement de la brouette



Gravats

Transport des gravats avec manutention de la brouette



Mouvement de soulèvement

Au-dessus des épaules

Remplissage de l'AUSA et de la benne



Fin de l'activité et mesure de la dalle restante : 25cm



3. INDICATEURS DE SANTE

Nombre AT	6
Nombre M.P	Pas d'avis motivé pour maladie professionnelle en 2021 2022
Registre hygiène et sécurité	1 signalement 2021 vestiaire inondé 1 signalement 2022 crottes souris

4 . PRECONISATIONS

Principales préconisations

Constats	Risques	Préconisations
ATEE : Tâches répétitives avec utilisation de machines dorsales sur de longues périodes Fossoyeurs : Postures contraignantes Mouvements avec efforts et grande amplitude articulaire	TMS	Alternances des activités Poursuivre la recherche d'équipements de protection limitant les contraintes Formation gestes et postures
Trousses et armoires à pharmacie incomplètes ou produits périmés	Risques biologiques	Trousses à compléter
Fossoyeurs Exposition aux poussières de silice lors des activités de démolition	Risques chimiques produits CMR	Poursuite du plan d'action mis en place par le BPRP Surveillance médicale particulière
AAS et agent d'accueil funéraire Contexte de travail troublé dans le contexte post Covid	RPS	Action de la psychologue du SAM avec collectifs de travail en cours

Nous remercions Mr Gallot et mr Ecker, Conservateurs, pour les éléments mis à notre disposition ainsi que tous les agents pour leur accueil.

Mr Dagard du BPRP a participé à toutes les visites et nous le remercions également pour son aide.

Chloé Morette infirmière SMP

Sylvie Robine-Langlois médecin SMP

FICHE DE RISQUES PROFESSIONNELS

Atelier J20 Est

Création de la Fiche le 7 novembre 2022

Visites réalisées le 1^{er} juillet 2022 et le 30 septembre 2022

DIRECTION : DEVE

Sous-Direction : S.E.J

Adresse établissement : 59 Boulevard Davout 75020

Responsable : Mr Lévêque Patrick

<u>Présents</u>
Médecin de prévention : Dr Sylvie ROBINE-LANGLOIS
Infirmière : Madame Chloé Morette pour la visite du site secondaire
SE J12 Mr Leveque Patrick chef d'atelier Mr Deloche Guillaume adjoint à la cheffe de division



RAPPEL sur REFERENCES REGLEMENTAIRES légitimant la Fiche de Risques professionnels

Décret n°85-603 du 10 Juin 1985 Article 14

Modifié par Décret n°2008-339 du 14 avril 2008 - art. 2

Le service de médecine préventive conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- 1° L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- 2° L'hygiène générale des locaux de service ;
- 3° L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- 4° La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- 5° L'hygiène dans les restaurants administratifs ;
- 6° L'information sanitaire.

Article 14-1

Modifié par [Décret n°2012-170 du 3 février 2012 - art. 13](#)

Modifié par [Décret n°2012-170 du 3 février 2012 - art. 18](#)

ans chaque service d'une collectivité territoriale et dans chaque établissement public relevant d'une collectivité territoriale ou établissement public des collectivités territoriales entrant dans le champ d'application du présent décret, le médecin du service de médecine préventive établit et tient à jour, en liaison avec l'agent désigné en application de l'article 108-3 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et après consultation du comité mentionné à l'article 37, une fiche sur laquelle sont consignés les risques professionnels propres au service et les effectifs d'agents exposés à ces risques.

Le médecin du service de médecine préventive a accès aux informations lui permettant d'établir la fiche des risques professionnels mentionnée ci-dessus. Cette fiche est établie dans les conditions prévues par le code du travail*. Elle est communiquée à l'autorité territoriale. Elle est tenue à la disposition des agents mentionnés à l'article 5.

Elle est présentée au comité mentionné à l'article 37, en même temps que le rapport annuel du médecin du service de médecine préventive prévu aux articles 26 et 51.

Le comité mentionné à l'article 37 est, en outre, régulièrement informé de l'évolution des risques professionnels entrant dans son champ de compétence.

*Références : Art D4624-37 du code du travail
Article D4624-37

- Modifié par [Décret n°2012-135 du 30 janvier 2012 - art. 1](#)
- Modifié par [Décret n°2012-137 du 30 janvier 2012 - art. 1](#)
- Abrogé par [DÉCRET n°2014-798 du 11 juillet 2014 - art. 1](#)

Pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent, notamment, les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés.

1. CONDITIONS GENERALES DU TRAVAIL

Les postes identifiés

L'organisation du temps de travail

La description des locaux

L'organisation des secours

Jardin avec une zone de talus comportant des arbres fruitiers

POSTES IDENTIFIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Jardiniers	12	1	13
ATEE	6		
Chef d'atelier	1		

TYPES DE CONTRATS	Titulaires	Contractuels/autres	Temps plein / Temps partiel
Jardiniers	11	2 apprentis	
ATEE	6		

ORGANISATION TEMPS TRAVAIL	Horaires fixes	Travail posté	Travail de nuit	Commentaires
Jardiniers	7H30 16H15	SO	SO	2 ATEE sont présents sur le site principal du mardi au samedi un ATEE est présent sur le site secondaire le samedi
ATEE	7H30 16H 22			

Présentation du Site :

Site principal Gare de Charonne

Jardin de 15000 mètres² situé sur l'emplacement de la gare de Charonne. Jardin à perspective, il présente plusieurs niveaux et accueille notamment une grande fontaine et plusieurs bassins.

On y retrouve des espaces laissés en prairie, un petit verger, un vaste espace de jeux pour enfants des espaces ombragés, un terrain de sport des bassins et une fontaine.

Sites secondaires

Jardin Sarah Bernhardt

Ce jardin de 12800 m² situé sur le site d'une ancienne usine abrite un vaste espace central de jeux autour duquel s'organisent des pelouses ombragées par des arbres d'une grande variété et divers massifs. On y retrouve des éléments architecturaux classés : obélisque, préau



Des travaux sont prévus dans le jardin pour augmenter la part des zones végétales.



Square Rejane



D'une superficie de 3745 m² ce jardin a la particularité d'abriter en son centre un terrain de sport fermé par un grillage et 2 espaces canins



Jardin Emilie Dickinson :

Petit square avec pelouse et aire de jeux pour enfants

DESCRIPTION DES LOCAUX	DESCRIPTION	COMMENTAIRES
Répartition des espaces	<p>Les locaux sociaux situés dans le jardin de la gare de Charonne ont été réhabilités en 2021. Ils sont situés sur 2 niveaux abritant des vestiaires et une salle de restauration ainsi qu'une zone technique et la buanderie au rez de chaussée.</p> <p>Site annexe S.B. : Vestiaires et salle de restauration en sous-sol d'un bâtiment réhabilité en 2019.</p> <p>Locaux techniques: une partie adossée au préau et une partie - dessus d'une chaufferie (chauffage urbain) un garage partagé avec la DPE</p>	
Ascenseur	non	
Accès travailleurs handicapés	non	
Système de Ventilation	<p>VMC dans les locaux de gare de Charonne dans les sanitaires et atelier.</p> <p>Aération naturelle/fenêtres dans la salle de restauration site principal.</p> <p>Aération naturelle salle de restauration site annexe S.B. Fenêtres hautes donnant sur une coursive extérieure VMC vestiaires toilettes et douches</p>	
Chauffage	<p>Radiateurs électriques square de Charonne Radiateurs électriques site annexe+ Radiateur avec sèche serviette dans douche</p>	

LOCAUX SOCIAUX		
Vestiaire	Charonne : vestiaires homme et femme séparés Site annexe S.B. 2 vestiaires séparés (pas de femme actuellement dans l'atelier)	Locaux neufs, mobilier adapté armoires vestiaires doubles avec bancs dans les 2 sites 
Douches	Charonne : 3 douches hommes une douche femme S.B : 2 douches	Douches fonctionnelles et adaptées 
WC	Charonne 2 toilettes hommes et une femme S.B 2 toilettes	
Salle repos/réfectoire	Charonne : salle avec grandes fenêtres S Bernhardt en sous-sol	Salle de restauration bien équipée et bien organisée S.B : équipée de plaques réfrigérateur et four M.O ; ainsi qu'une petite table (2 personnes déjeuner sur place)
Lavage du linge	Buanderies dans les 2 sites avec machines lavante et séchante	
Restaurant administ	Restaurant administratif à 10 mns de trajet du site principal 15 mns du site secondaire	


Distributeur boissons	Cafetières à disposition	
Entretien des locaux	Par les agents	Locaux très propres très bien entretenus le jour de la visite



ORGANISATION DES SECOURS		
Incendie Extincteurs Consignes Secours Trousse de secours Affichage protocole	Armoire à pharmacie à compléter Dans les 2 sites Affichage à compléter site principal	Formations SST: 1 agent en 2021 et 1 en 2022 Recyclage SST 2 en 2022 et 2 en 2021

2. LES RISQUES PROFESSIONNELS ET MESURES MISES EN PLACE

(Équipements, EPI, Procédures, Formations suivies)

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
Risques physiques Risque thermique	Travail aux intempéries	Consignes en cas de canicule et forte chaleur rédigées par le BPRP comprenant notamment une dérogation aux horaires de travail
Risque sonore Risque lumineux	Machines bruyantes : souffleuse débroussailleuse tondeuse broyeur	EPI casque antibruit 2 tondeuses électriques et 2 autoportées dans l'atelier

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Rayonnements UV, laser, IF, ionisants Électromagnétiques</p> <p>Vibrations</p>	<p>Exposition aux UV liée au travail en extérieur</p> <p>Transmises par les machines utilisées</p>	<p>Casquette en dotation</p>
<p>Risques chimiques</p> <p>Poussières Fumées aérosols gaz</p> <p>Produits Peinture</p> <p>Carburant</p>	<p>Gaz d'échappement des machines à essence</p> <p>Utilisation de Peinture à l'eau 2 fois par an par ATEE Pots de peintures utilisés dans l'atelier : Sigma Ifirol futura Guitet guifer laque antirouille Duralux caravelle hydro eau</p> <p>Présence de benzène dans l'essence classé cancérigène catégorie 1 par le CIRC</p> <p>S.B : stockage de bidons de carburants sur des étagères en bois</p> 	<p>Deux tondeuses électriques</p> <p>Ne pas ranger les pots de peinture sur des étagères en bois Les FDS ne sont pas à disposition des agents</p> <p>Nécessité de port d'EPI lors des manipulations de carburants (gants adaptés.) Pas de véhicules électriques dans l'atelier</p> <p>Les carburants doivent être stockés dans une armoire dédiée et adaptée</p>
<p>Risques biologiques, Infectieux, parasitaires</p>	<p>Leptospirose : selon les agents diminution du nombre de rats depuis la fermeture d'une grille du jardin et l'amélioration de la gestion des détritrus Pas de présence de rats notée sur le pourtour des bassins</p> <p>Protocole COVID en place au 1^{er} Juillet 2022</p>	<p>Poubelles en hauteur adaptées dans les 2 jardins</p> <p>Mise à disposition de gel hydro alcoolique, masques et entretien des points de contacts</p>

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
Risques d'allergie	<p>Travail au contact de la terre</p> <p>Nettoyage bassins : eau stagnante avec présence possible de microorganismes</p> <p>Risques possibles d'allergie aux différents végétaux</p>	<p>Vaccinations antitétaniques vérifiées lors des visites médicales</p> <p>Équipements de protection étanches : cuissardes gants.</p>
<p>Risques TMS (troubles Musculo squelettiques)</p> <p>Postures contraignantes</p> <p>Manutention</p>	<p>Site principal : Zone de verger en talus : entretien avec ciseaux à gazon ; désherbage manuel autour des fruitiers</p> <p>Transport des machines d'un jardin à l'autre avec les porteurs</p>  <p>Site annexe : pelouse en bord de jardin légèrement pentues</p> <p>Taille de végétaux en hauteur avec bras au-dessus des épaules</p>	<p>Utilisation d'une rampe</p>  <p>2 tondeuses autoportées et 2 tondeuses électriques</p> <p>Utilisation d'outils sur perche : échellinoir , cisaille avec manche télescopique. Pas de P.I.R dans l'atelier</p>
Travail sur écran	<p>Poste informatique pour chef d'atelier bien installé</p> <p>Fauteuil de bureau adapté</p> <p>Poste informatique à disposition dans la salle de restauration</p>	

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Risques d'accidents</p> <p>Chute</p>	<p>Escaliers et dénivelé dans le jardin Principal</p> <p>Descente en Chambres de comptage dans les 2 sites (profondeurs 2 et 4 mètres) environ une fois par an par agents ayant reçu la formation</p> <p>Chute sur sol glissant : entretien régulier de bassins par les agents « écrémage avec épuisette + vidange une fois par an avec lavage karcher et balai brosse</p> <p>Machinerie de la fontaine et des bassins en circuit fermé entretenue par société</p>	 
<p>Machines dangereuses</p>	<p>Broyeur avec utilisation directe du broyat</p>	<p>7 bassins vont être végétalisés</p> <p>Port de vêtements et gants adaptés</p>
<p>Risque de coupures</p>	<p>Machines à lames</p>	
<p>Engins mobiles et appareils de levage</p>	<p>Pas de nacelle mais elle est prêtée par un autre atelier pour la taille des ifs</p>	
<p>Électriques Explosion, incendie Brûlure</p>		<p>Formation Conduite en sécurité vélo effectuée par un agent</p>
<p>Risques routiers</p>	<p>2 véhicules + porteur vélos</p>	

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
Risques psychosociaux Contact avec le public Charge mentale Travail isolé/dispersé	<u>Site principal</u> Avant la fermeture d'une porte présence de public difficile avec addictions ; amélioration de la situation depuis cette mesure Intrusions de public avec dégradation du grillage à l'arrière du jardin <u>Site secondaire</u> Présence de SDF dans le préau lors de notre visite Évacuation régulière d'effets personnels ou matelas utilisés Intrusions dans le jardin la nuit. Pas de difficultés relationnelles rapportées dans l'équipe	Travail avec la DPMP avec passages réguliers de leurs équipes

3. INDICATEURS DE SANTE

Nombre AT	6 en 2021 , 3 début 2022
Nombre M.P	Pas d'avis motivé en 2021 /2022
Registre hygiène et sécurité	Un RHS sur chaque site.. Pas de déclaration sur RHS site secondaire depuis 2018 Pas de déclaration sur site principal en 2021 2022

4. PRECONISATIONS

Constats	Risques	Préconisations
Stockage des peintures site principal	Risque de diffusion du produit En cas de fuite	Étagères adaptées avec bacs de rétention
Stockage des carburants sur des étagères en bois site secondaire	Risque d'inhalation d'un produit Classé CMR par les agents Risque incendie	Armoire dédiée et adaptée
Terrain en dénivelé	TMS Sollicitations répétées des articulations des genoux Postures contraignantes avec mouvements répétés de flexion	Lors de notre passage les agents adoptent des postures de prévention adaptées
Trousse de secours Affichage des consignes d'urgences		A compléter
Entretien des bassins	Risque de chute sur sol glissant Risque biologique	EPI étanches et antidérapants déjà utilisé

Nous remercions les agents du service pour leur accueil

Chloé Morette infirmière SMP

Dr Sylvie Robine-Langlois SMP



Direction des Ressources Humaines

Sous-Direction de la qualité de vie au travail
Service de Médecine Préventive
Dr Brigitte Clodore (Médecin de prévention)

FICHE DE RISQUES PROFESSIONNELS

Établie par le médecin de prévention en application :

- de l'article D. 4624-37 à 41 du Code du travail
- du décret n°2012-170 du 3 février 2012, modifiant le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

« Cette fiche est communiquée à l'autorité territoriale et tenue à la disposition des assistants de prévention.

Elle est présentée au CHSCT en même temps que le rapport annuel du médecin du service de médecine préventive ».

Date de la visite : le 6 juillet, le 31 août, le 27 septembre et le 28 septembre 2022

Nom du médecin de prévention : **Dr Brigitte Clodore**

Accompagné de : Sophie Morvan Infirmière

Personnes de l'établissement présentes outre les Chefs d'ateliers visités :

Monsieur Julien Baudet, Assistant de Prévention BPRP DEVE

Monsieur José Da Silva, Chef de la Division Nord du service de l'arbre et des bois

DONNÉES ADMINISTRATIVES DE L'ÉTABLISSEMENT : Division Nord. Service de l'Arbre et des Bois (La division Nord siège administratif, n'a pas été visitée)

Locaux de la division 23 rue Truffaut 75017 Paris (01.58.18.61.50). Chef de la Division : M. José Da Silva, Adjoint : M. Sylvain Bottin et M. Bruno Picrel.

Atelier Exelmans Chef d'atelier : M. Adam André-Lapasset (01.42.88.03.45/06.79.53.39.34)
5 Boulevard Exelmans Paris 16^{ème}. Visite le 6 juillet 2022. Secteur du 16^{ème} arrondissement.

Atelier Clignancourt Chef d'atelier : M. Mathias Coureuil (01.40.12.47.36/06.33.29.44.87) 19 avenue de la Porte de Clignancourt Paris 18^{ème}. Visite le 31 août 2022. Secteur du 18^{ème} arrondissement.

Atelier Batignolles Chef d'atelier : M. Amaury Pollet (01.47.37.71.72/06.74.95.89.29) 8 Rue Saint-just Paris 17^{ème}. Visite le 27 septembre 2022. Secteur du 17^{ème} arrondissement.

Atelier du Pré chef d'atelier : M. Fabien Joly (01.53.41.16.80/06.79.53.54.40) 11 Rue du Pré Paris 18^{ème}. Visite le 28 septembre 2022. Secteur du 8, 9 et 10^{ème} arrondissement.

PRESENTATION GENERALE :

Date de création ou de mise à jour de la Fiche de Risques Professionnels : 16/11/2022

La Division Nord est l'une des trois divisions du Service de l'Arbre et des bois de la DEVE qui supervise 4 ateliers de bûcherons élagueurs et qui couvre le 8, 9, 10, 16, 17 et 18^{ème} arrondissement de Paris.

Elle a pour mission le suivi du patrimoine arboré (arbres d'alignement dans les rues, les parcs, les cimetières, les urgences dans les écoles) sur la voirie et dans les établissements municipaux de ces arrondissements. Elle assure également l'entretien d'une partie du boulevard périphérique le dimanche et la nuit ainsi que sur les axes routiers très fréquentés, les voies du tramway.

Le métier des bûcherons élagueurs :

Entretien du patrimoine arboré de la ville, bois et périphérique inclus, (sauf écoles) depuis la plantation des arbres jusqu'à leur abattage.

Activités principales : élagage (interventions de taille) ; abattage (direct, démontage) ; travail au sol : ramassage des branchages, chargement dans les bennes ou broyeurs ; plantation des arbres ; arrosage.

Activités secondaires : Entretien du matériel, conduite d'engins ; participation à des chantiers exceptionnels ; participation aux manifestations et animations organisées par la ville, intervention sur les pieds d'arbres : réparation, coffrage en bois, entretien.....

Il existe un catalogue spécifique EPI pour les bûcherons élagueurs avec cellule de veille technique.

Atelier Exelmans : Paris 16^{ème}



L'atelier Exelmans est un atelier non mixte, dont l'entrée se trouve sous le pont Garigliano. Un détecteur sonore permet de prévenir la personne à l'accueil de toute arrivée.

L'effectif actuel dans cet atelier est de 8 bûcherons élagueurs dont 3 stagiaires. L'effectif théorique est de 16 agents.

Un agent travaille en binôme en permanence (préconisation médicale)

Du fait du manque d'effectif, l'activité d'abattage pour urgence est prioritaire et beaucoup de retard s'accumule actuellement sur les élagages.

Le secteur d'intervention est le 16^{ème} arrondissement.

Tous les agents conduisent des véhicules légers sauf deux stagiaires (6 conducteurs) ; 3 agents ont le permis poids lourd, deux le super lourd et le 3^{ème} agent en attente du document.



A l'atelier, 2 véhicules maxity, un Iveco poids lourd, un porteur, un goupil (cuve de 600l), une laveuse (cuve de 1500 l pour l'activité d'arrosage) en panne depuis un mois et demi, une tonne à eau de 800 l et une broyeuse.








La nacelle, partagée entre les quatre ateliers, est basée habituellement à Clignancourt, et est présente dans les locaux avec le référent nacelle pour la division.




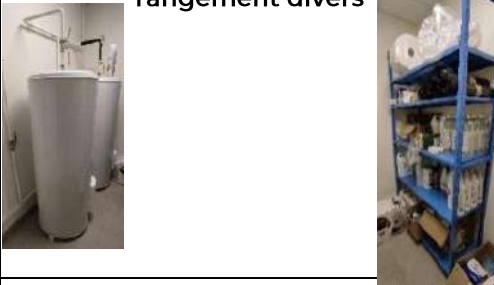





7 agents sont en capacité de grimpe au harnais et sont équipés y compris de matériel permettant la SRT (Single Rope Technique) fourni quand les agents ont eu la formation. Actuellement, 4 d'entre eux ont eu la formation.

En ce qui concerne les visites médicales, tous les agents sont à jour. Concernant les trois stagiaires, ils viennent de recevoir leurs bouchons moulés de protection auditive.

DESCRIPTION DES LOCAUX DE TRAVAIL

		description
<p>Nombre d'étages</p> 	<p>Plein pied</p> <p>Bureau accueil et Chef d'atelier</p>	<p>Grand hangar dont les locaux sociaux, vestiaires et ateliers ont été rénovés il y a 2 ans</p>  <p>L'atelier est propre et bien aménagé</p>
	Oui/non	
<p>Cantonnement/espace vie séparés des nuisances professionnelles</p>	<p>oui</p>	<p>Les locaux de vie et de travail sont physiquement séparés mais les odeurs de carburant se propagent à une grande partie des locaux. Il n'y a pas de capteur à CO2 installé dans l'atelier, une prise de mesures serait utile afin de connaître l'efficacité de la ventilation.</p>

<p>Salle de réfectoire avec installation d'un point informatique à disposition des agents</p> 		 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Salle de réfectoire spacieuse, propre et bien aménagée. 2 agents / table. Entretien du réfectoire le vendredi après midi</p> </div>
<p>Vestiaires</p>  <p>EPI : veste non adaptée à la grimpe</p> <p>Chaussures de type mendel / 2ans. Est prévue de tester la fourniture de chaussures plus légères pour les autres activités (exemple arrosage...)</p> 	<p>oui</p>	<p>Chaque bucheron possède 2 vestiaires double pour séparer les vêtements de ville et de travail. Les vestiaires sont pourvus de deux fenêtres et d'une VMC pour une bonne ventilation et les chauffages sont récents.</p>  <p>Système de séchage des cheveux →</p>
<p>Douches</p>  	<p>oui</p> <p>Sèche main à disposition ←</p>	<p>3 douches et une double vasque ; deux fenêtres ainsi qu'une VMC pour la ventilation.</p> 
<p>WC</p>	<p>oui</p>	
<p>Ventilation/chauffage</p>	<p>oui</p>	<p>Installations rénovées en même temps que les locaux. Ventilation contrôlée le jour de notre visite et mise en route en permanence avec</p>

<p>Fenêtres</p>	<p>oui</p>	<p>présence d'un ventilateur de désenfumage</p> <p>Fenêtres nombreuses et fonctionnelles</p>
<p>Buanderie rénovée</p> <p>2 machines à Laver et 2 sèches Linge</p> 	<p>oui</p>	<p>Pharmacie</p> 
<p>Séchoir à linge</p> 	<p>Oui</p>	<p>Local ballon d'eau chaude et rangement divers</p> 
<p>Atelier mécanique</p> <p>Local bien aménagé et propre</p>   	<p>Oui</p>	 <p>Tronçonneuses thermiques (notamment pour abattage et électriques (élagage))</p> 

Local EPI

Ce local, prévu pour les EPI, suite à des fuites et infiltrations (odeur très forte d'humidité) est devenu local de stockage divers



Déshumidificateur

Un agent est en charge de vérifier les EPI (Théoriquement un agent en supplément serait nécessaire)

Garage




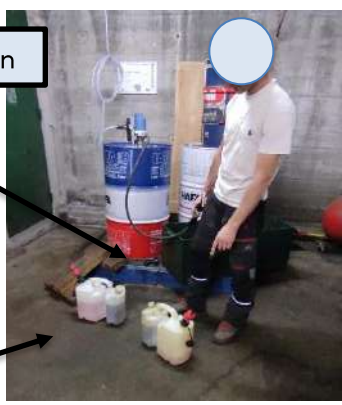
Gouttières d'intérieur qui débordent lors de pluies importantes et entraînent de l'humidité : la structure a été vérifiée et n'est pas remise en cause



Affichage des différentes procédures



Placards à EPI des agents

 <p>Fontaine lessivielle (Liquide changé 1 fois/mois)</p>	 <p>Bac bleu de rétention</p>
<p>Préparation du mélange tronçonneuse et souffleuse thermique soit 2% d'huile pour 98% d'essence sans plomb 98. Il est rappelé que ce mélange doit être fait sur un bac de rétention (afin de protéger l'infiltration de ces produits dans les sols) et que le port des gants est indispensable. Chaque agent procède au mélange nécessaire à son activité.</p>	

Atelier Clignancourt : Paris 18^{ème}



L'atelier Clignancourt est un atelier non mixte, situé sous le périphérique, avec une ouverture sur les puces de Clignancourt et une autre sur paris intra-muros. Un capteur d'avertissement à l'entrée de l'atelier permet de prévenir toute arrivée dans les locaux.

L'effectif actuel est de 7 bucherons dont 2 ne grimpent pas ; L'effectif théorique est de 12 agents. Tous les agents conduisent les véhicules légers sauf 1 agent ; 1 agent a le permis poids lourd et un autre débute la formation en septembre. Le secteur d'intervention est le 18^{ème} arrondissement.

A l'atelier, nous retrouvons les véhicules suivant : un porteur GNV, un poids lourd, un broyeur, un maxity, un piaggio, une tonne à eau de 1000 l sur poids lourd et de 400 l sur véhicule léger.

Le jour de notre visite le goupil électrique avec réserve d'eau de 600 l est en panne, la laveuse qui est utilisée pour l'arrosage est en panne (non réparable, en attente de récupérer un véhicule de la DPE) et la nacelle basée dans cet atelier est également en réparation.

Tous les agents sont à jour des formations SST, la formation GSA est actuellement en cours ainsi que la méthode de grimpe SRT (le matériel est fourni à la fin de la formation).




Durant notre visite, nous avons pu nous rendre compte de l'existence de nuisances sonores permanente (klaxon, bruit de la circulation du périphérique) visuelles (ordures jetées en extérieur dans l'emprise des locaux ; nombreux pièges à rats) et olfactives (déjections humaines autour de l'atelier, pollution de l'air avec le périphérique).











A noter que des travaux pour rénovation globale des locaux (peinture, double vitrage, chauffage, ventilation) est prévue à compter d'octobre 2022 pour une durée de 13/14 mois : désamiantage de certaines parties (toiture en fibrociment, colle des carrelages muraux) , avec modification de l'agencement des différents espaces de vie et lieux de stockage et réhabilitation d'un local du SEJ qui a été récupéré.

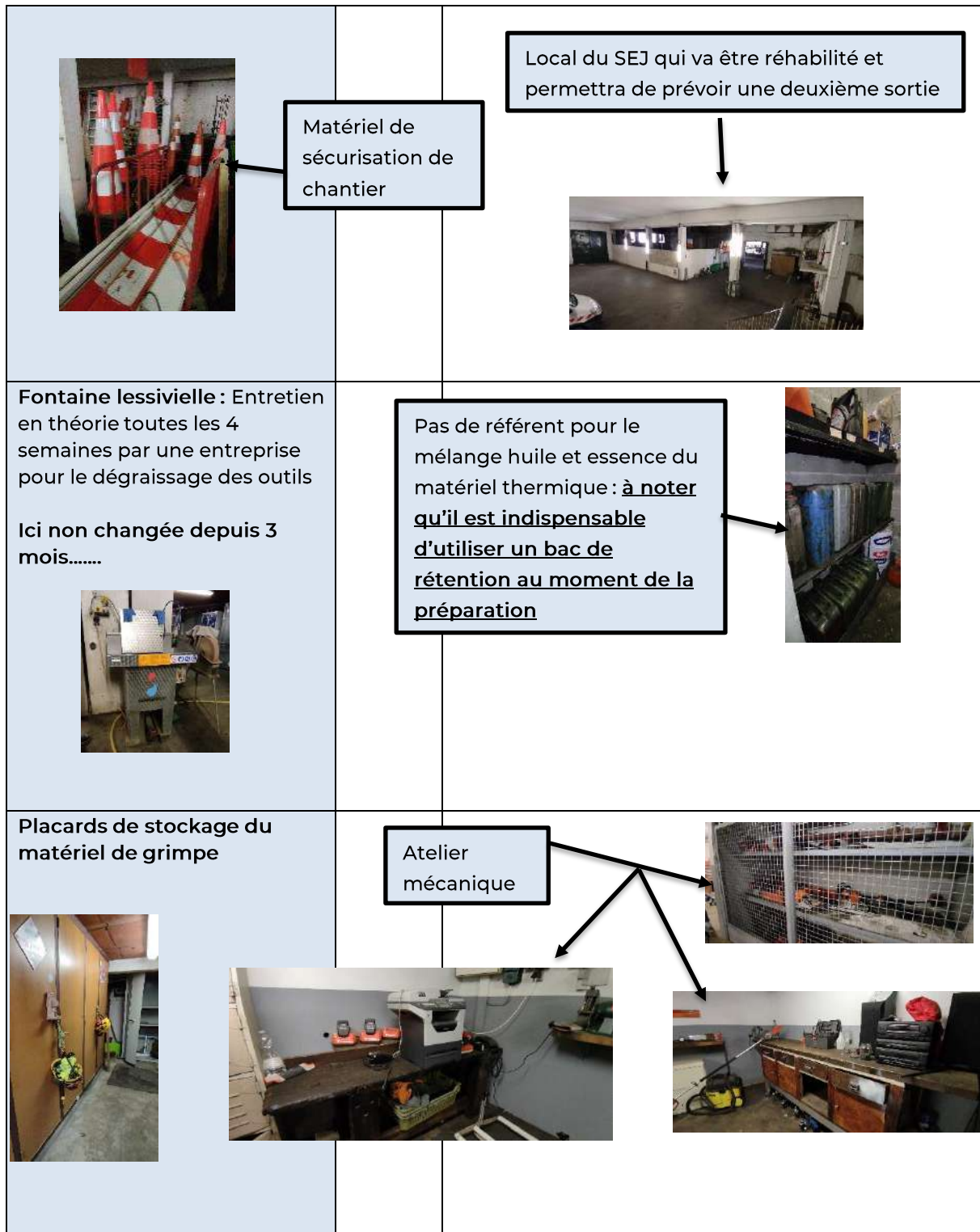
Durant cette période, les agents seront installés dans des algecos (dans le SAS d'entrée de cet atelier qui représente une caisse de résonance des bruits environnants et va rendre pénible les moments de pause de l'équipe).

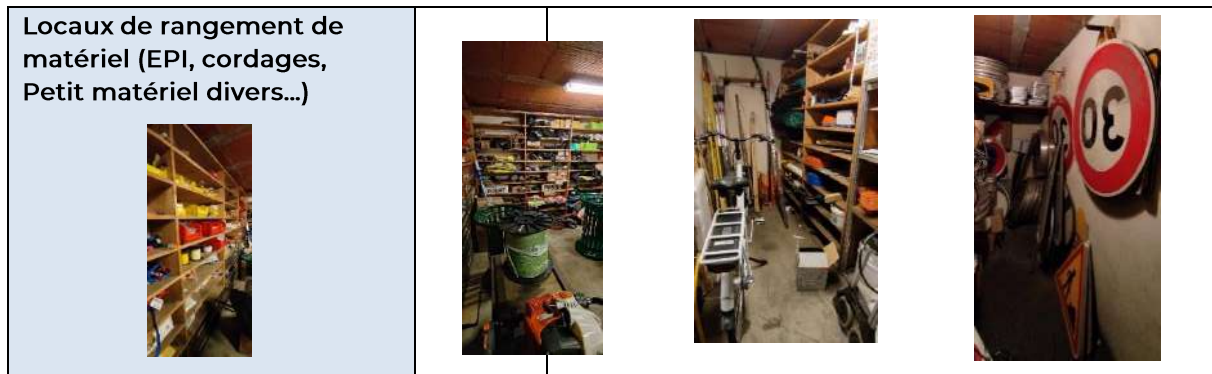


DESCRIPTION DES LOCAUX DE TRAVAIL

	nombre	description
Nombre d'étages 	1	Bâtiments distincts avec d'un côté le bureau du chef d'Atelier et de l'autre la salle de repos, les vestiaires et douches Locaux vétustes,
Salle de réfectoire/point informatique 		Les agents déjeunent sur place, pièce très bruyante lorsque les fenêtres sont ouvertes <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> Casiers individuels des agents </div> 

	Oui/non	
<p>Vestiaires</p> <p>1 vestiaire double Par agent avec Banc rétractable</p>  	<p>oui</p>	<p>Douches/sanitaires :</p> <div data-bbox="635 459 1145 604" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>3 douches avec un sanitaire classique au 1^{er} et un sanitaire à la turque à l'étage inférieur</p> </div>   <p>Locaux vétustes</p> <p>Beaucoup de rongeurs signalées</p>
<p>Ventilation/fenêtres</p> <p>Présence de fenêtres dans les locaux sociaux et de VMC</p> <div data-bbox="194 1220 395 1326" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>VMC à nettoyer</p> </div> 	<p>oui</p>	<p>Buanderie</p> <div data-bbox="630 1102 865 1214" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>2 lave-linge et 2 sèche-linge</p> </div>  <p>Armoire séchante</p> 
<p>Garage</p>  		<p>Spacieux, permet de conserver tout le matériel de l'atelier en toute sécurité</p> 





Atelier Batignolles : Paris 17^{ème}




L'atelier Batignolles est un atelier mixte qui est situé dans l'enceinte du cimetière des Batignolles.

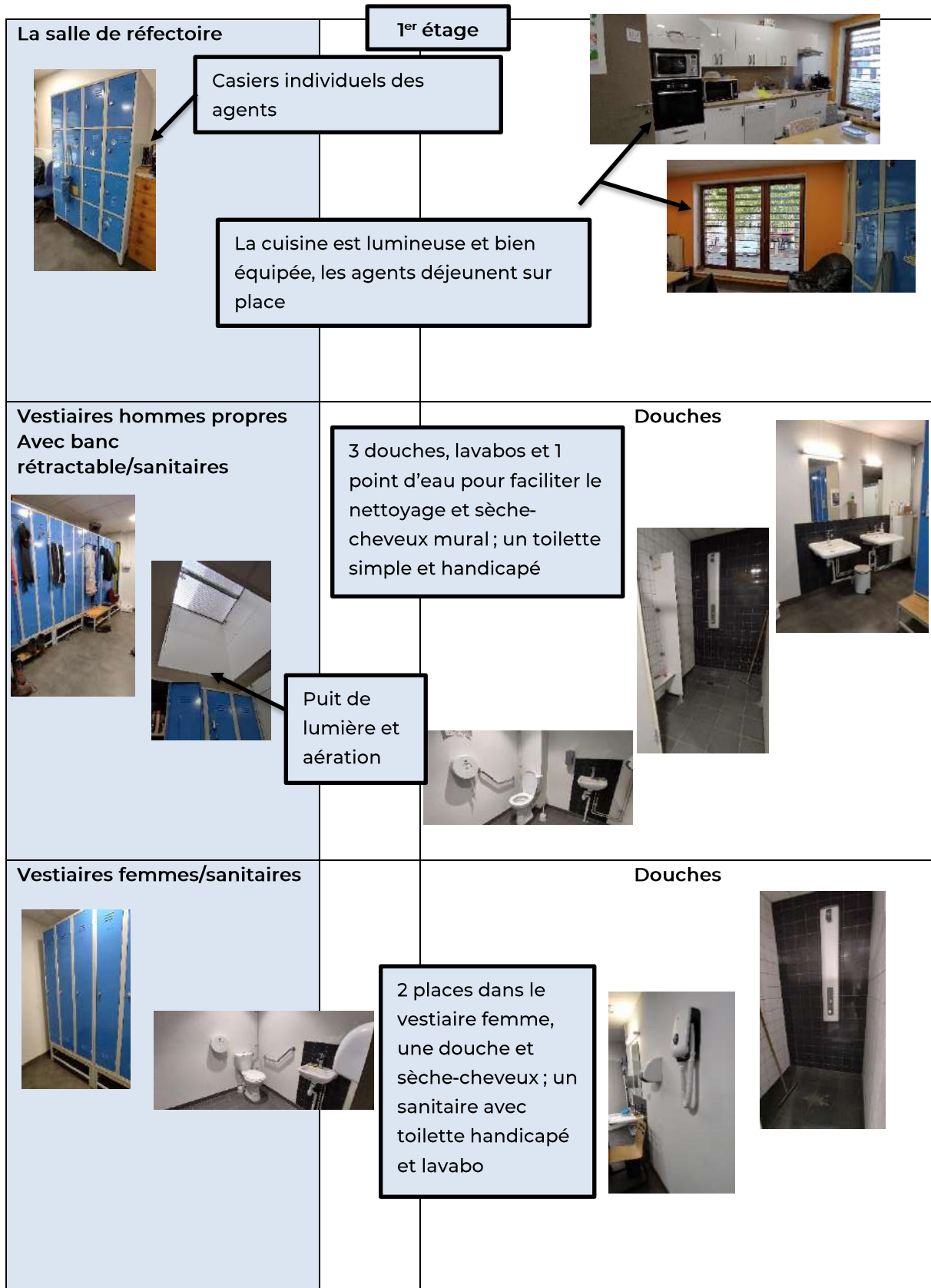
L'effectif actuel est de 7 bucherons dont une femme qui sera titularisée dans un mois, un agent à 80 % et un homme de pied. L'effectif réel est de 10 agents. Le secteur d'intervention est le 17^{ème} arrondissement avec de 30 à 80 abattages par an (essentiellement abattage sanitaire, exceptionnellement abattage sur gros travaux de voirie exemple Tramway)








Tous les agents sont à jour des formations GSA et SST, une formation permis B est en cours et cette année il n'y a pas eu de demande pour une formation permis poids lourd. On peut noter la possibilité de faire appel à un formateur-vérificateur d'EPI qui vient du SAB central.












On peut retrouver les véhicules suivants à l'atelier : un fourgon, un porteur, un goupil, un poids lourd, un broyeur et un camion benne yveco. Les agents se déplacent sur les interventions avec des vélos électriques, un bi porteur et un triporteur ; une demande a été faite pour des vélos supplémentaires mais n'a pas été honorée.

DESCRIPTION DES LOCAUX DE TRAVAIL

	nombre	description
Nombre d'étages	1	La conception de cet atelier date de 2016. Les locaux sociaux sont situés à l'étage et locaux professionnels au rez de chaussée. Les locaux sont propres (entretien par les agents tous les vendredis et dès que nécessaire), spacieux et bien aménagés. Chauffage central dans les locaux, VMC et de nombreuses fenêtres permettent une clarté des Locaux et une bonne ventilation
Monte-charge : ne peut être utilisé avec un minimum de 2 personnes/pannes		



	Oui/no n	
<p>Buanderie</p> <div data-bbox="225 448 679 622" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Local spacieux mais pas d'armoire séchante dans cet atelier. A prévoir et discuter de l'emplacement idéal</p> </div>		
<p>Armoire à pharmacie</p> 		<p>Bureau du Chef d'atelier</p> <div data-bbox="703 772 970 913" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Connexion internet de mauvaise qualité</p> </div>  <div data-bbox="523 965 1083 1025" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Au rez de chaussée</p> </div>
<p>Casiers EPI</p> 		 <div data-bbox="608 1346 987 1440" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Fontaine lessivielle pour le dégraissage du matériel</p> </div> <div data-bbox="1002 1335 1380 1429" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Espace de nettoyage par soufflage, clos pour éviter</p> </div>
<p>Point d'eau (lavage des mains)</p> 		<p>Atelier mécanique</p> 

<p>Local matériel : Local propre et bien aménagé avec casiers individuels</p> 		 
<p>Garage : entretien des véhicules tous les vendredis dont 1 véhicule complet par semaine</p>  		  <p>Existe vélo électrique et vélo a assistance électrique pour le déplacement des agents</p>
<p>Zone de préparation des mélanges huile/essence pour moteurs thermiques : L'installation d'un bac de rétention est nécessaire pour cette activité afin d'éviter l'imprégnation dans le sol</p>		

--	--	--

Atelier Du Pré : Paris 18^{ème}



L'atelier Du Pré est un atelier récent, datant de 2012, mixte qui est dans un site sécurisé avec badges.


L'effectif actuel est de 12 bucherons, dont une femme qui est apprentie avec un Chef d'atelier et son adjoint. Actuellement, 4 bucherons ne grimpent pas. L'effectif réel est de 15 agents. Le secteur d'intervention est le 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissement ; le dépôt étant loin des secteurs d'intervention une organisation a été mise en place pour optimiser les déplacements selon le chantier concerné.

Une activité spécifique à cet atelier est mise en place régulièrement pour des travaux d'élagage et d'alignement sur les Champs Elysées. Pour ce faire, une nacelle de location est installée sur site pour une durée de trois mois environ, à raison de deux fois par ans (prochaine installation début octobre jusqu'à début décembre, deuxième période de mi-mai à mi-juillet). Horaires de travail : 5h> 13h30














Tous les agents sont à jour des formations GSA et SST. En ce qui concerne la formation de grimpe méthode SRT, elle est prévue pour tous les agents qui recevront le matériel nécessaire à l'issue. Actuellement, 2 agents ne conduisent pas, 4 d'entre eux ont le permis poids lourd et 3 ont le permis super lourd.



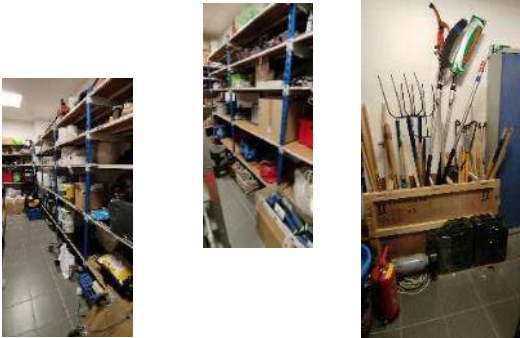







On peut retrouver les véhicules suivants à l'atelier : un porteur, un maxi porteur, un goupil, 2 poids lourds, deux broyeur et un Maxity.

DESCRIPTION DES LOCAUX DE TRAVAIL

	nombre	description
Nombre d'étages	Plein pied	Bâtiment récent, propre et bien agencé. L'entretien est fait par les agents
Bureau du Chef d'atelier et de son adjoint		Trousses de secours (dans chaque véhicule, dans le bureau du Chef et kit individuel fourni à chaque agent) 



	Oui/non	
<p>Salle de repos :</p>  		<p>Les agents déjeunent sur place, pièce bien aménagée et lumineuse. Une jauge est actuellement indispensable dans tous les espaces communs au vu d'un problème de ventilation en cours de résolution</p>
<p>Vestiaire hommes/douches</p>   <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p>Chaque agent a un vestiaire double ; 4 douches simples et une pour personne handicapée</p> </div>		<p>Sanitaires</p>   
<p>Vestiaire femmes /douches</p> 		<p>Sanitaires</p> <p>Le vestiaire femme peut accueillir 3 femmes</p> 
<p>Buanderie 2 sèche-linge et Lave-linge avec point d'eau ;</p>  <p style="text-align: right;">→</p> <p>Armoire séchant nécessaire, à rediscuter et prévoir l'emplacement idéal ; odeur nauséabonde venant des siphons toujours présents</p> 		<p>Local matériel de grimpe et placards individuels</p>   

<p>Stockage matériel divers</p> 	<p>Les tronçonneuses thermiques sont individuelles et les électriques sont mutualisées</p> 	
<p>Atelier mécanique</p>  <p>Fontaine lessivielle pour le dégraissage du matériel Soufflage en extérieur</p>		<p>Local extérieur en cours de sécurisation Stockage des produits inflammables et cuve de rétention</p> 
<p>Divers matériel</p>  <p>Garage des véhicules en extérieur sécurisé</p> 		 <p>Piaggio très inconfortable avec sièges de conduite et passager détériorés</p>

Ventilation/fenêtres		
Suite à l'inspection de la MISST Le 7 décembre 2021, il a été constaté une ventilation non fonctionnelle qui a nécessité de maintenir des jauges dans les espaces et les horaires continus		Le jour de notre visite les travaux de réparation et remise en route de la CTA (Centrale de traitement de l'air) étaient en cours de réalisation pour au moins une durée de 3 semaines.

EFFECTIFS DE SALARIÉS

	Total	titulaires	Contractuels / Apprenti	vacataire	Stagiaires	Temps partiel / temps plein
Nombre total	39 (53 postes budgétaires)	35			4	/
Femmes	2		1 (en alternance)		1	/
Hommes	37	34			3	1 à 80%

POSTES DE TRAVAIL

Postes de travail	Effectif	Description du poste de travail
Agents de maitrise	5	Un agent de maitrise par atelier, et un adjoint à l'atelier du Pré (Ce poste n'existe qu'à l'atelier Du Pré)
Bûcherons élagueurs	34	<p>Ils sont actuellement répartis en 4 ateliers.</p> <p>Formation métier initiale et réactualisation des connaissances tous les deux ans.</p> <p>Les bûcherons-élagueurs bénéficient régulièrement de la formation de grimpeur sauveteur dans l'arbre dispensée par l'école Du Breuil.</p> <p>Certains bûcherons-élagueurs ont également pu bénéficier de la formation Sauveteur, secouriste au travail (SST) à l'école Du Breuil.</p> <p>8 sont bûcherons-élagueurs à l'atelier Exelmans, dont 1 non grimpeur.</p>

		<p>7 sont bûcherons-élagueurs à l'atelier Clignancourt, dont 2 ne grimpent pas.</p> <p>7 sont bûcherons-élagueurs à l'atelier Batignolles, dont 1 non grimpeur</p> <p>12 sont bûcherons-élagueurs à l'atelier Du Pré, dont 4 ne grimpent pas</p>
Dont Agent référent Nacelle	2	Une Nacelle partagée par les 4 ateliers et basée à l'atelier Clignancourt

ORGANISATION TEMPS DE TRAVAIL

En raison de l'impossibilité de perturber le trafic urbain en semaine sur les axes les plus chargés, certaines opérations sont effectuées le dimanche.

L'entretien des talus du boulevard périphérique, voies sur berges et du tramway est effectué de nuit lors des fermetures programmées avec des horaires de travail de 22h à 5h.

Le travail de nuit ou le dimanche matin se fait selon le principe du volontariat, en respectant les règles des repos compensateurs.

	Postes	Nombre	Commentaires
Travail de Nuit	<p>Bûcherons-élagueurs</p> <p>Agent de maîtrise des ateliers</p>	<p>Volontariat</p> <p>Horaires : 21h-5heure du matin départ terrain</p>	<p>1 à 2 nuits 11 dimanches /an pour l'atelier Clignancourt</p> <p>Pas de travail de nuit pour atelier de Batignolles. 10 dimanches /an</p> <p>3 a 4 nuits /an et 10 dimanches /an pour l'atelier du Pré (dont 2 nuits périphériques et voies sur berges)</p> <p>Cf étude d'activité de nuit en annexe.</p>
Travail de dimanche	<p>Idem</p> <p>Beaucoup moins de volontaires, nécessité de renforts de l'équipe de Boulogne</p>	<p>Volontariat</p> <p>Entre octobre et mars. 7h-14h au plus tard départ terrain (15h-15h30 de l'atelier.)</p> <p>Pauses non formalisés.</p>	<p>Travaux d'élagage des voies sur berges, des grands boulevards, périphérique ou sur tramway</p> <p>1 astreinte pour l'agent de maîtrise</p> <p>10 à 12 dimanches / an pour les agents</p>

Horaires usuels	Bûcherons- élagueurs		Tous les agents sont en horaire normal soit 7h30/16h22 du lundi au jeudi et fin de service le vendredi 14h50 ; Les agents de l'atelier Du Pré sont temporairement en horaire continu soit 7h30/15h22 du lundi au jeudi et fin de service le vendredi 13h50
------------------------	-------------------------	--	---


MACHINES et VÉHICULES UTILISÉS

Machine ou véhicule	Postes de travail concernés	Commentaires
	Rôle et usage Fréquence d'utilisation (quotidienne, hebdo, 1 à 2x/mois ou < 1x/mois)	
Une nacelle type B1	La nacelle a été réparée début septembre. Une réunion en division a lieu tous les 15 jours pour une répartition de la nacelle dans les différents ateliers sur 15 jours. Selon les besoins et chantiers, location d'une nacelle type B3	Une seule nacelle pour la division basée habituellement à l'Atelier Clignancourt avec 2 référents
Un Broyeur	Un broyeur par atelier excepté deux broyeurs pour l'atelier Du Pré	
Laveuse	Les laveuses de la DPE sont utilisées dans les ateliers bucherons pour faciliter l'activité d'arrosage	En panne à l'atelier Exelmans et Clignancourt
Véhicule VL Maxity		Dans chaque atelier
Divers véhicules VL dont un goupil (cuve de 600l)		Dans chaque atelier
Une tonne à eau	A utiliser avec un véhicule poids lourd selon le tonnage	Plusieurs tonnages selon les ateliers
Tronçonneuses, souffleurs ; thermiques ou électriques	Les tronçonneuses thermiques sont le plus souvent utilisées pour l'abattage car plus puissante ; les tronçonneuses électriques sont utilisées pour les activités d'élagage.	En fonction des ateliers, le matériel électrique peut-être individuel ou mutualisé

Dans tous les ateliers existent de grandes difficultés en relation avec le manque de moyens mécaniques (pannes, véhicules en attente de réparation, déficit d'engins ...)

DANGERS, RISQUES ET NUISANCES

Dangers	Description du risque professionnel	Postes de travail concernés et effectifs	Commentaires
Chute de hauteur ou de plein pied	Risque de chute en hauteur (activité d'élagage) lors de l'accès, du déplacement et du travail dans les arbres, lors de la descente Travail en hauteur et de plein pied	Tous les bûcherons-élagueurs	Plateforme élévatrice mobile/échafaudage (plutôt qu'escabeau ou échelle)
TMS	Port de charge lourde : matériel de signalisation, billots, engins horticoles... Exemple : Plots de signalisation de 25 kg pour les supports de barrière, grille d'arbre en section de 40 kg Les engins de type tronçonneuses sont, de plus tenus à bout de bras (effet levier sur le rachis), vibrants lors de l'activité en extérieur où le froid est un facteur aggravant : risque de TMS et de troubles vasculaires (syndrome vibratoire)	Tous les bûcherons-élagueurs	Matériel d'aide à la manutention Alternance des activités et des postures Engins horticoles de moindre poids à privilégier quand cela est possible Monte-charge dans les ateliers
	Gestes répétitifs : contraintes posturales et articulaires longues et répétitives aggravées par les vibrations des engins horticoles	Tous les bûcherons-élagueurs	
	Autres gestes répétitifs : Tâches administratives et gestion surtout pour l'agent de maîtrise		Matériel ergonomique (chaise ergo, souris, casque portatif, repose poignet)
	Travail au-dessus du niveau des épaules : Les opérations manuelles et techniques exigent gestes		

	<p>répétitifs et contraintes posturales : au cours du tronçonnage, élagage (grimpe), abattage, plantation, manutention au sol (ramassage de branchage et utilisation du broyeur</p>	<p>Bûcherons grimpeurs et non grimpeurs</p>	
	<p>Sollicitation excessive des genoux : lors du grimper en footlock</p>		<p>Les techniques avec pantins ou SRT entraineraient un travail plus linéaire des membres inférieurs</p>
	<p>Rotation du rachis dorso-lombaire : lors du travail dans les arbres et lors des déplacements notamment</p>		
	<p>Vibrations « Main-Bras » : l'utilisation régulière de machines horticoles vibrantes tenues à la main, peut provoquer l'apparition de troubles au niveau des articulations (poignets et coudes), neurologiques et vasculaires (syndrome de Raynaud).</p> <p>Les troubles se distinguent en fonction de la fréquence dominante : par exemple pour le taille haie, principalement des troubles ostéo-articulaires ; troubles angioneurotiques pour les tronçonneuses et scie à main</p> <p>Vibrations corps entier des engins de chantier</p>		<p>Privilégier les engins électriques moins vibrants</p> <p>Dépistage des premiers symptômes des syndromes vibratoires au cours des visites médicales</p> <p>Exposition au vibrations corps entier au cours de la conduite d'engins : favoriser la maintenance des véhicules et engins. Le port de ceinture lombaire peut être justifiée pour les conducteurs de ces engins (prescrite lors de la visite au SMP)</p>

<p>Charge cardiaque du fait : -des efforts physiques intenses -du port de charges -de l'utilisation d'engins vibrants</p>	<p>Majoration de la charge cardiaque du fait du travail en extérieur et de l'exposition aux températures extrêmes (hivernales et estivales)</p>	<p>Tous les bucherons-élagueurs</p>	<p>Contrôle cardiovasculaire au cours de la visite médicale systématique avec ECG/2 ans et test d'effort en fonction des risques cardiovasculaires présentés</p>
<p>Risque routier : Déplacement et travail à proximité des voies de circulation</p>	<p>Travail à proximité des axes de trafic routier lors des chantiers</p> <p>Multiplicité des lieux de travail</p> <p>Risques liés à l'utilisation d'engins mobiles et d'appareils de levage : nacelle, mini pelle, plateforme élévatrice mobile de personne (PEMP)</p>		<p>Signalisation des chantiers à respecter</p> <p>Doter la division de PEMP en nombre suffisant pour lui permettre de privilégier le travail en nacelle (travail en sécurité)</p>
<p>RPS</p>	<p>Charge mentale liée au bruit des engins horticoles et niveau sonore environnemental</p> <p>Charge mentale liée à la pénibilité physique des tâches de travail</p> <p>Relations entre collègues : valeurs de métier pouvant être différents et parcours professionnels parfois difficile à élaborer</p> <p>Relations avec la hiérarchie</p>	<p>Agent de maîtrise</p> <p>Bûcherons</p>	<p>EPI adaptés, casque ou bouchons</p> <p>Organisation, coordination, sécurité sur les chantiers</p> <p>Communication, vigilance afin d'éviter toute situation d'incident et/ou d'accident individuelle et/ou collective</p> <p>Il est à noter la place du collectif dans la protection individuelle des agents rencontrant des limites physiques liées à l'âge ou à la maladie</p> <p>Tous les chefs d'atelier sont issus des équipes de bûcherons</p>

<p>Contact avec le public (téléphone, ou contact direct) : risque d'agression physique ou verbale</p>	<p>Relation avec le public</p> <p>Les agents sont régulièrement filmés, photographiés et exposés à l'agressivité des usagers durant leurs activités, phénomène qui n'existait pas auparavant et en aggravation (Cf étude de l'activité de nuit)</p>		<p>Les chantiers se situent sur la voie publique : les agents sont en contact avec les piétons et automobilistes : information, explication, règles de sécurité...</p>
<p>Préconisations du médecin de prévention</p>			
<p>- Favoriser des espaces et des temps d'échange des pratiques et de communication</p> <p>- En cas de souffrance au travail il est possible d'en parler de manière confidentielle avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les psychologues du SAM (service d'accompagnement et de médiation (ex SAPAD : Service d'Accompagnement Psychologique et d'addictologie) en téléphonant au 01 42 76 88 00 (2 rue Lobau 75004 Paris) • le médecin de prévention Dr Clodore ligne directe : 01 44 97 87 03 (44 rue Charles Moureu, 75013 Paris) <p>- En cas de conflits relationnels persistants au sein d'une équipe, le chef d'établissement peut faire appel au dispositif de médiation des conflits de la Mairie de Paris.</p> <p>- En cas d'urgence psychiatrique (menace suicidaire, auto ou hétéro-agressivité), il faut appeler immédiatement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la cellule d'urgence psychologique de la DRH (01 58 10 07 50) ou directement le SAMU (15) <p>- Un travail de prévention des addictions (alcool, cannabis) doit être proposé en collaboration avec les conseillers en addictologie de la ville (SAM)</p>			
<p>Risques biologiques</p>	<p>Le Tétanos : il se contracte par l'infection d'une plaie (pique, coupure, morsure d'animal...) à partir d'objets ou d'outils contaminés ou du sol</p> <p>La Leptospirose : sols et eaux contaminés par les urines de rongeurs</p> <p>Mycotoxines : présent dans les déchets urbains ou lors de la décomposition de végétaux</p> <p>Maladie de la suie de l'érable : pouvant provoquer de graves problèmes respiratoire lors de l'inhalation des spores (champignons)</p>	<p>Tous</p>	<p>Contrôle des vaccinations et mise à jour lors des visites médicales</p>

<p>Risque chimique</p> <p>CMR</p> <p>Très toxiques et toxiques</p>	<p>Poussières de bois classé substance cancérogène CIRC 1 (cancer ethmoïde et sinus de la face)</p> <p>Gaz d'échappement moteurs diesels de la circulation urbaine</p> <p>-Utilisation de solvants, dégraissants</p> <p>-d'essence et huile pour machines</p> <p>-émissions moteurs thermiques hors moteurs diesels</p>	<p>Tous les bûcherons élagueurs</p>	<p>SMP avec naso-fibroscopie proposé après délai exposition ou si symptômes unilatéraux</p> <p>Classement groupe 1 par le CIRC</p> <p>Port des EPI adapté (gants notamment)</p> <p>Privilégier les engins électriques</p> <p>Veiller à l'entretien régulier des moteurs dans des locaux ventilés correctement</p>
<p>Risque allergique (rhinite, allergique, eczéma)</p>	<p>-Les chenilles processionnaires du pin et du chêne : Risque de réactions irritantes cutanées, oculaires voire respiratoires ou générales de nature allergique (œdème laryngé, asthme, choc allergique)</p> <p>-Poussières de bois : au cours de l'utilisation de broyeur, tronçonneuse et quelques fois de souffleuses ;</p> <p>-Dégagement de fumées et particules au cours de l'utilisation de tronçonneuses et machines thermiques, ainsi que le travail quotidien en milieu urbain à proximité des voies de circulation (pollution notamment aux moteurs diesels)</p>		<p>Problème en augmentation mais non rencontré dans cette division (une fiche de protocole est disponible avec les EPI adaptés).</p> <p>-risques de pathologies respiratoires et ORL : asthme et rhinite allergique ;</p> <p>-contact avec arbres et feuillage : particules allergisantes et irritantes surtout le platane,</p> <p>-Risque de pathologie cardio-vasculaire et respiratoire, voire de cancer du poumon et vessie lors des expositions aux émanations des moteurs diesels (cancérogène CIRC groupe 1)</p> <p>-Intoxication au monoxyde de carbone</p> <p>>>>Privilégier les moteurs électriques et réglage moteurs des engins thermiques dans des locaux correctement ventilés</p>

Rayonnements ionisants	Travail en extérieur		EPI adaptés
Risque sonore	Utilisation de machines pour les espaces verts, notamment tronçonneuse et broyeur		Protection auditive par casque ou bouchon moulé individuellement
Risque thermique	Travail en extérieur et de nuit, avec forte contrainte thermique : chaleur, froid, intempéries...		EPI adaptés

ACCIDENTS

Danger	Description	Postes de travail concernés et effectif	Commentaires
Objets tranchants, coupants, piquants	<p>Utilisation d'outils tranchants (scie...) ou dangereux : tronçonneuse, broyeuse</p> <p>Utilisation du broyeur, risque de projections de particules/copeaux...</p> <p>Risque de blessures liées à la manipulation des plantes épineuses ou d'arbres, arbustes, échardes...</p>		<p>Manchons de protection obligatoires fournis, veste anti coupure adaptée au travail, actuellement en cours d'essai pour les vestes de grimpe</p> <p>Risque de projection de corps étrangers intraoculaires > protection oculaire pendant l'utilisation et à proximité du broyeur</p> <p>Risque de blessures cutanées et oculaires</p>
Risque de chute d'objets	Risque de traumatisme lié aux chutes des billots lors des activités d'élagage, surtout lors du travail dans l'arbre sans nacelle		Savoir-faire professionnel et communication entre bûcherons élagueurs et hommes de pied

INDICATEURS DE SANTE AU TRAVAIL (données connues au cours des 12 derniers mois)


	Nombre d'accident total	Nombre d'accident avec arrêt	Taux de fréquence - taux de gravité	Nombre d'enquêtes Analyses par arbre des causes :
Accident de travail	10 sur la division Nord	8	297 jours d'arrêt sur 8 AT avec arrêt	
Accident de trajet	0			

MALADIES A CARACTERE PROFESSIONNELLES OU CONTRACTEES EN SERVICE (données connues au cours des 12 derniers mois)

	Sur avis du médecin de prévention	Sur avis d'un autre médecin	Nature et tableaux concernées
Nombre de déclarations			2 +1 en cours

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

Mesures de prévention	Postes de travail concernés et effectifs	Description
Ventilation naturelle (fenêtres, portes)	Tous les agents	Ouverture régulière des fenêtre pour une meilleure ventilation des locaux
Ventilation mécanique/aspiration générale	Tous les agents	Présence d'une VMC à contrôler et nettoyer régulièrement ; s'assurer du bon fonctionnement du ventilateur de désenfumage
Monte-charge	Dans certains ateliers	
Matériel ergonomique (Chaise ergo, souris, casque portatif)		
Mesures de prévention individuelles		
Les équipements des bucherons –élagueurs sont vérifiés par des	S'assurer qu'au moins deux référents	-gants anti-coupures et de manutention, harnais, visières, casques, manchons et pantalons anti-coupure, chaussures pour la grimpe Mendel et chaussures de sécurité

<p>agents de chaque atelier qui ont bénéficié d'une formation spécifique</p> 	<p>soient formés par atelier. Logiciel EPI depuis 3 ans permet d'améliorer le suivi</p>	<p>classique sera prévue (pour d'autres activités car usure importante et difficultés d'approvisionnement) /bottes de sécurité bûcherons, lunettes de protection adaptées à la vue (procédure existante)</p> <ul style="list-style-type: none"> -vêtements de sécurité -masque de type FFP2/3 -Bouchons auriculaires moulées à atténuation différentielle (y compris pour les agents de maitrise) en cours de renouvellement et complément Ceinture de contention lombaire pour les conducteurs habituels des engins de chantier -Instauration du 1/4H de sécurité 1X/ Trimestre en condition réelle d'activité sur l'atelier des Batignolles -Certains EPI ne semblent pas portés régulièrement : lunettes de protection oculaires et gants de grimpe.
--	---	---

MESURES DE SÉCURITÉ

Mesures de sécurité	Poste de travail concerné	Description
Vérification des installations électriques	Tous	Installations à vérifier régulièrement
Vérification des extincteurs	Tous	Installations à vérifier régulièrement (une fois par an, certaines vérifications ont déjà été faites, d'autres sont prévues d'ici la fin de l'année)
Plan d'évacuation	Tous	A afficher dans les locaux sociaux, personne référentes et exercices réguliers
Eclairage des sorties de secours et alarmes incendie/portes coupe-feu/détecteurs de fumée	Tous	<p>Les installations doivent être vérifiées par une entreprise mandatée pour ce type d'équipement.</p> <p>Un capteur de CO2 serait utile aux vue des émanations ressenties durant les visites</p>

Affiche des conduites à tenir en cas d'accident ou de projection	Tous	Affichage de toutes les procédures dans les locaux sociaux
Affichage des n° d'urgence	Tous	Affichage des consignes de sécurité et numéros d'urgence dans tous les locaux sociaux
Trousse à pharmacie Armoire à pharmacie dans les locaux sociaux	Trousse dans les camions	Vérifier régulièrement le matériel à disposition Armoires présentes dans les locaux ; s'assurer de la date de péremption des produits et du contenu
FDS à jour et disponibles		Non vérifiées ce jour, merci de nous fournir la liste des produits chimiques utilisés ainsi que leur FDS pour analyse
Armoire métallique ventilée pour les produits chimiques et inflammables		Présence d'armoire métallique mais elles ne sont pas ventilées
Bacs de rétention des produits chimiques	Tous	Certains ateliers ne sont pas pourvus de bac de rétention pour la préparation des mélanges des appareils thermiques
Outils de sécurité physique (gardiennage, alarme braquage...)		Tous les sites sont sécurisés avec alarmes, entrées sécurisées et avertisseurs d'entrée

Service de Médecine Préventive

Paris, le 12 octobre 2022

à l'attention de : Madame Carine SALOFF-COSTE Directrice de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)

Objet : Étude d'activité de nuit des Bucherons sur le périphérique avec l'Atelier Clignancourt –

Division Nord - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement-

Service de l'Arbre et des Bois- 23 rue Truffaut 75017 Paris

Nous avons effectué cette visite, dans le cadre des visites de tiers temps de médecine préventive, dans la nuit du 12 au 13 octobre 2022.

Site

Le lieu de rendez-vous proposé est porte Maillot, sur le pont, au-dessus du périphérique.

Étaient présents le jour de la visite :

- Monsieur José Da Silva, Chef de la Division Nord
- Monsieur Christophe Le Coat, Surveillant de travaux
- Monsieur François Renard, Expert sylvicole de la division
- Mr Mathias Coureuil, Chef de l'Atelier Clignancourt et son équipe
- Dr Brigitte Clodore, Médecin du travail du Service de Médecine Préventive
- Madame Sophie Morvan, Infirmière en Santé au Travail

Organisation et description des activités :

Du fait d'un trafic routier important et dense sur le périphérique, il n'est possible de pratiquer certaines activités d'entretien des espaces verts que lors de fermetures de nuit.

Les différentes activités sont organisées selon le tronçon concerné par la fermeture, les différents types d'interventions qui ont été répertoriées au préalable, avec la planification des Ateliers

bucheron qui doivent intervenir en présence de l'expert sylvicole et du surveillant de travaux accompagné du prestataire extérieur.

Il est nécessaire que tout soit programmé afin de prévoir les moyens matériels nécessaires et adaptés aux activités prévues.

En ce qui concerne les demandes d'abattage, des procédures précises ont été mises en place pour obtenir l'autorisation de toutes les personnes concernées.

- L'expert sylvicole : C'est le spécialiste de l'arbre et de la forêt, il est en charge de la surveillance des arbres et de la détection de toute pathologie. Il s'occupe de la santé de l'arbre, de son développement au cœur de la ville, sa mise en forme. Tous les arbres sont vérifiés une fois par an.

Son analyse visuelle (et sonore) permet de noter l'arbre sur sa sécurité et son état général avec une échelle de 1 à 4 ; la note de 1 est la meilleure note, et cette notation est faite pour toutes les parties de l'arbre. Lorsque l'arbre a une blessure de branche, sa note est de 4, une notion de danger nécessite une surveillance importante même si on sait que les arbres peuvent, en cas de blessure, compartimenter la partie blessée pour éviter la pénétration de spores ou champignons (ces derniers mangent le bois de cœur).

-Le prestataire : Une des sociétés qui intervient est la Société Robert Paysage. Son activité consiste notamment en l'entretien des talus qui bordent le périphérique, le débroussaillage, l'arrachage des souches mortes (utilisation de matériel adapté) avec remblai par de la terre végétale. Elle est en charge également de toutes les plantations d'arbres le long des talus ainsi que de leur arrosage (une fois par mois au moins pendant un an après leur plantation).

200 baliveaux vont être plantés sur un des talus à raison de 1 pour 2 mètres carré (plantation en forêt dense): ce sont de jeunes arbres de 2 à 4 ans, élevés en pépinières, mesurant de 1 à 2 m (type d'arbres plantés : merisier, orme, érable champêtre, aubépine, tilleul).

-L'atelier bucheron composé du chef et des agents est accompagné de l'expert sylvicole pour déterminer les interventions indispensables et nécessaires à l'entretien du patrimoine arboré du périphérique et talus.

Leurs principales activités sont les suivantes :

- L'abattage d'un arbre consiste à le couper à la base pour provoquer sa chute et le retrait du site (abattage et démontage le plus souvent pour raison sanitaire)
- Le démontage d'un arbre (trois techniques sont possibles : par rétention, par tyrolienne ou par grue) consiste à débiter entièrement l'arbre par tronçons depuis la cime jusqu'à la souche ; les tronçons seront envoyés à Vincennes pour faire du paillis (chaque grume pèse de 40 à 50 kilos). Cette technique est utilisée lors de la présence d'infrastructures à proximité menacées ou bien d'un manque de place dégagée au sol.
- Le relevage d'arbre par section de branches nuisibles, mortes ou embarrassantes. Cette technique est indiquée pour enlever les branches basses qui coupent la vue (signalétique, cameras, panneaux, etc...) ou branches latérales pour dégager des points de vue

- L'élagage des arbres consiste à couper le bois mort, rééquilibrer la ramure, contrôler la hauteur et le volume de l'arbre. **Il est important de rappeler l'importance de la présence de l'homme de pied qui guide les bucherons dans la nacelle durant les travaux d'élagage.**
- Ramassage des branches qui sont tombées soit en bordure du périphérique ou sur le terre-plein central.
- Le défourchage se fait sur la partie basse d'un tronc en respectant le bourrelet cicatriciel pour que la plaie de l'arbre se referme rapidement et empêche l'arrivée de parasites ou spores.
- Transport et ramassage des branchages par un camion grue du TAM, pour être ensuite broyés.
- Sécurisation de tous les chantiers par le Chef d'atelier et tous ses agents par des cônes, barrières et rubans d'avertissement pour éviter tout accident avec les usagers et les intervenants sur le périphérique.

Horaires / équipement de protection individuelle / matériel et moyens mécaniques :

Tous les agents qui effectuent ces nuits débutent leurs activités dès 21h30 jusqu'à 5h00, les chantiers et le matériel étant nettoyés en chaque fin de nuit. Ils effectuent au maximum 4 nuits par an. Le temps de repos avant le début et après l'activité de nuit est de 11h.

Tous les agents disposent des EPI (ainsi que pour l'un d'entre eux des lunettes de protection adaptées à sa vue) et ont une lampe frontale qui n'est actuellement pas suffisante pour un éclairage de bonne qualité et sécurisant. Un test va être effectué pour un éclairage des chantiers de nuit. Un casque communicant est mis à disposition de l'agent sur la nacelle pour entendre les consignes plus facilement, mais il est surtout utilisé lors de travaux de démontage avec rétention, peu dans les activités courantes. (Casque trop lourd). Les gants sont peu portés en activité de grimpe, de même les lunettes de protection oculaire.

Le matériel et véhicules utilisés sont ceux de l'atelier. Il paraît important de signaler les nombreuses pannes de la nacelle de la division et la nécessité de louer une nacelle pour effectuer les interventions le jour de l'activité de nuit (3 agents ont le CACES pour la nacelle et deux d'entre eux sont référents). En règle générale les agents sont deux dans la nacelle, un qui conduit et un qui coupe ; **le jour de notre visite la nacelle avait un défaut de fonctionnement (ne supportait pas le poids de 2 agents) et l'agent référent nacelle est resté seul.**

Activité de relevage :



Différentes étapes de l'activité ; utilisation d'une scie à manche manuelle



32

44 rue Charles Moureu 75013 Paris

Tél : 01.44.97.86.40.



Activité de relevage avec une scie à
manche électrique



Camion-grue pour le
ramassage des branches

Véhicules de l'Atelier
Clignancourt

Activité de démontage d'un peuplier pour raison sanitaire :

Cette activité a lieu près d'une entrée du périphérique porte de Clignancourt.



Mise en place
des véhicules



Sécurisation du
chantier



Début de l'activité par la coupe des branches de la base vers la cime de l'arbre



Poursuite de l'activité par la coupe de l'arbre en tronçons en commençant par la cime, en laissant tomber sur le sol les billots sans système de retenue. Les agents peuvent cependant orienter la chute des branches et billots depuis la nacelle. La vigilance des autres agents en pied d'arbre doit être constante. La communication entre agents s'effectue en parlant très fort.



Abattage du tronc du peuplier sur une zone suffisamment dégagée



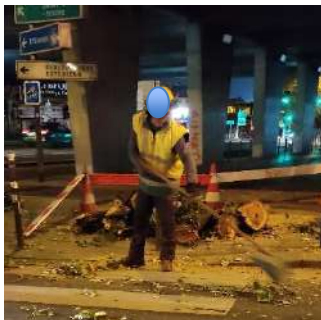
Découpe des tronçons

On peut voir le cœur de bois « mangé » par un champignon



Lors de cette activité, les agents ont été interpellés par une riveraine, tenant des propos avec agressivité en dépit des informations délivrées par un agent (riveraine qui n'a pas été présente jusqu'au terme de l'activité et n'a donc pas pu vérifier la justesse des explications fournies par l'agent)

Nettoyage du chantier par les agents : utilisation de la pelle, de la souffleuse et du râteau à feuille



Activité d'élagage et relevage d'arbre: Dégagement des parties cachées (signalétique) par les branches



Mise en place
de la nacelle

Sécurisation de
l'intervention



Activité de défouillage au sol : **A signaler** : les
ordures qui jonchent le sol près de l'atelier
bucheron malgré le passage de la DPE



44 rue Charles Moureu 75013 Paris

Tél : 01.44.97.86.40.



Ces dernières activités ont été réalisées à proximité de l'atelier de Clignancourt rendant possible l'accès aux locaux sociaux et sanitaires pour les agents. Il n'est pas certain que ce soit le cas pour toutes les activités de nuit.

Nous vous remercions de l'accueil que vous avez bien voulu nous réserver et vous laissons le soin d'apprécier l'opportunité de diffuser ce document.

Mme Morvan

Infirmière du travail

Dr Clodore

Médecin en santé du Travail